



Rapport financier 2010

Sommaire

02 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

16 Annexe: liste des mandats et fonctions
des mandataires sociaux

23 Rapport du Président sur le contrôle interne

31 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président

33 Comptes consolidés

34 Compte de résultat consolidé

35 Résultat global

36 Bilan consolidé

38 Tableau des flux de trésorerie consolidés

39 Variation des capitaux propres consolidés

40 Annexe aux comptes consolidés

83 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

84 Comptes annuels

84 Bilan

86 Compte de résultat

87 Tableau des flux de trésorerie

88 Annexe aux comptes annuels

101 Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

102 Responsables du document

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport de gestion

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice 2010

Le chiffre d'affaires péage a progressé de 3,8 % sur la base d'une croissance du trafic plus forte que celle de l'économie.

Un programme de requalification environnementale du réseau interurbain a été lancé dans le cadre du Paquet vert autoroutier qui a prorogé d'un an la durée de concession.

Les investissements se sont élevés à 229 M€. En plus des travaux liés au Paquet vert autoroutier et, d'une façon plus générale des travaux d'amélioration du réseau interurbain en service, ils ont porté sur l'achèvement du Duplex A86 dont la seconde section A13 - Vélizy a été mise en service le 9 janvier 2011.

La politique des services offerts aux clients a été accompagnée d'actions concrètes et visibles, et Cofiroute a étendu le périmètre de sa certification environnementale ISO 14001 à toutes les directions régionales de son réseau interurbain.

2. Trafic

En dépit d'un environnement économique fragile, de la pénurie de carburant consécutive aux mouvements sociaux de l'automne et de fortes perturbations climatiques en début et en fin d'année, la croissance du trafic à réseau stable, mesurée en kilomètres parcourus, s'est élevée à 1,9 %.

Après une année 2009 en forte reprise, le trafic des véhicules légers est resté globalement solide en 2010, malgré un léger fléchissement de la croissance au second semestre, lié aux bases comparatives 2009 très élevées et aux perturbations précitées qui ont pesé sur le trafic au moment des congés scolaires de l'automne et de Noël. Sa progression annuelle s'établit à 1,7 %.

Le trafic poids lourds, qui avait touché un point bas en octobre 2009, a amorcé au 1^{er} trimestre 2010 une reprise qui s'est consolidée sur le reste de l'année pour atteindre 3,3 % fin 2010.

Sur l'ensemble de l'année, le trafic global tous véhicules progresse de 1,9 % sur le réseau interurbain. Le Duplex A86, en exploitation sur la section Rueil - A13 depuis le 1^{er} juillet 2009, apporte une croissance supplémentaire de 0,5 % sur le chiffre d'affaires, pour un trafic moyen journalier en jours ouvrés de 14 224 véhicules légers.

3. Chiffre d'affaires péage

Les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2010, conformément au contrat de concession et à l'avenant 13. Approuvé par décret en juillet 2008, cet avenant a ajusté les limites de concession au niveau d'Angers, en incluant des voies de desserte, et a limité à 50 centimes d'euro le complément de péage de part et d'autre de la nouvelle section du contournement, qui est gratuite sur 12 km. La contrepartie financière a été assurée par une augmentation tarifaire de 0,41 % sur l'ensemble de la concession, appliquée au 1^{er} février 2009, puis au 1^{er} février 2010.

Compte tenu de cet avenant et de la loi tarifaire basée sur l'inflation, les taux moyens d'augmentation ont été de 0,4 % pour les véhicules légers (classe 1) et de 1,9 % pour les poids lourds (classe 4).

Les effets conjugués de l'évolution du trafic, de la mise en service partielle du Duplex A86 et de l'évolution des tarifs alimentent une progression de 3,8 % de la recette de péage, qui s'établit à 1 129 M€.

4. Duplex A86 et entretien du réseau en service

En 2010, 207 M€ ont été investis, dont 32 M€ correspondent au renouvellement des équipements (IEAS).

4.1. Duplex A86 (72 M€)

L'année 2010 a été consacrée à l'achèvement des travaux, puis à la réception, à l'automne 2010, de la seconde section du Duplex A86 (VL2). La mise en service de l'ouvrage complet est intervenue le 9 janvier 2011.

4.2. Travaux d'amélioration du réseau en service (69 M€)

Le chantier de l'élargissement de l'A71 entre Orléans Nord et Olivet, avec le doublement de l'actuel pont franchissant la Loire, a été achevé. La mise en service totale est effective depuis le 28 janvier 2011.

Par ailleurs, Cofiroute a terminé, le 9 novembre 2010, les travaux d'élargissement et de rénovation de trois kilomètres d'autoroute au niveau du contournement d'Angers, entre les échangeurs « Rocade Est » et « Voie des Berges ».

4.3. Paquet vert autoroutier (31 M€)

Les travaux liés au Paquet vert autoroutier ont été lancés en 2010. Répartis en 343 chantiers sur 230 sites différents, ils se dérouleront jusqu'en mars 2013.

5. Opérations du Paquet vert

Cofiroute a signé un avenant 14 au contrat de concession interurbain. Cet avenant a été approuvé par un décret publié le 26 mars 2010. Il prolonge la durée de la concession d'un an jusqu'au 31 décembre 2031.

En contrepartie, Cofiroute s'est engagée à investir, sur 36 mois, 191 millions d'euros constants (valeur 2009) pour améliorer les performances environnementales des sections les plus anciennes du réseau. Ce programme nécessite la mise en œuvre de 343 chantiers répartis selon cinq thématiques : la protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de CO₂, l'éco-rénovation des aires et la résorption des nuisances sonores.

L'année 2010 a déjà permis de mettre en œuvre des dispositifs de confinement des pollutions accidentelles ou de traitement de la pollution chronique sur 45 points de rejets des eaux de ruissellement vers le milieu naturel.

Le parking de covoiturage de Poitiers Nord a été mis en service le 7 juin 2010. Il offre un total de 63 places. Les travaux d'aménagement du terre-plein central de l'A10 au sud de Tours ont débuté fin novembre 2010.

Sur deux tronçons de 10 km près d'Orléans et de la barrière de péage de Saint-Arnoult, un plan d'actions visant à développer la biodiversité le long de l'autoroute a été mis en œuvre.

L'éco-rénovation des aires de repos a commencé : 22 aires ont été équipées de collecte sélective, 26 bâtiments sanitaires ont fait l'objet d'une reconstruction, et 6 stations d'épuration à filtres à roseaux ont été réalisées.

Pour réduire les nuisances sonores, 94 km de couches de roulement avec des caractéristiques d'atténuation acoustique ont été mis en œuvre sur les agglomérations de Tours, Nantes et Orléans.

6. Exploitation du réseau

6.1. Sécurité

6.1.1. Les actions vis-à-vis des clients

Indicateurs	2008	2009	2010
Taux d'accidents*	22,34	22,40	21,96
Taux d'accidents corporels	3,11	3,25	3,91
Taux de tués	0,37	0,20	0,25
Taux de victimes graves**	1,00	0,76	1,09

* Nombre d'accidents/nombre de km parcourus x 10 puissance 8.

** Taux de tués ajouté au taux de victimes hospitalisées plus de 24 heures par km parcourus x 10 puissance 8.

Le nombre d'accidents mortels a légèrement augmenté en 2010 (25 accidents avec 27 tués en 2010, 18 accidents avec 22 tués sur la même période en 2009). Le taux d'accidents corporels s'est dégradé alors que le taux d'accident s'est légèrement amélioré.

Cofiroute a mené une série d'actions pour sensibiliser l'ensemble de ses clients à la sécurité routière, en ciblant particulièrement ses messages sur les risques de somnolence au volant : information sur les aires durant les périodes de fort trafic, interview sur Autoroute FM, affichage dans les aires de repos et de services. La sensibilisation des transporteurs et chauffeurs routiers à la sécurité des personnels qui interviennent sur autoroute s'est poursuivie avec, notamment, la réédition de la journée sécurité poids lourds et la réalisation de sessions de formation dans les entreprises de transports.

L'expérimentation de bande d'arrêt d'urgence continue engagée en 2009 s'est poursuivie durant l'année 2010. Ce dispositif, qui a pour vocation d'améliorer la protection des agents routiers, est déployé sur trois points du réseau exploité : sur l'A19 (101 km dans le sens Courtenay-Artenay) et sur l'A10 dans le sens Paris-Provence (d'Allaines à Artenay et de Sainte-Maure-de-Touraine à Châtellerauld Sud). Il permet de mesurer les débordements des véhicules sur la bande d'arrêt d'urgence avec et sans marquage continu. Compte tenu des résultats mesurés, la bande d'arrêt d'urgence continue pourrait être progressivement généralisée.

6.1.2. Les actions à destination des salariés

En 2010, le déploiement de la politique prévention sécurité et du plan d'action « attitude 100 % prévention » s'est poursuivi. Malgré l'engagement des salariés et du management autour de l'objectif zéro accident, les résultats se sont dégradés (taux de fréquence : 13,80 et taux de gravité : 0,66). Neuf centres d'exploitation sur dix-sept ont néanmoins atteint l'objectif de zéro accident du travail avec arrêt pendant plus de 12 mois consécutifs.

Les actions de l'année ont porté sur l'analyse des accidents par arbre des causes et la mise en œuvre d'actions correctives et préventives, la détection des situations à risque et des « presque accidents », et le partage des bonnes pratiques. Le partage d'information sur ces actions est réalisé notamment *via* les quarts d'heure sécurité (environ 1 000 quarts d'heure, soit le double de 2009) et les séminaires prévention réalisés réunissant l'ensemble des cadres et agents de maîtrise par région, puis l'ensemble des collaborateurs de chacun des centres. Par ailleurs, 9 121 heures de formation ont été dédiées à la sécurité.

Cette forte sensibilisation n'a pas évité la mort d'un agent routier, le 21 juin 2010, fauché sur l'A85 par un automobiliste qui s'était endormi au volant.

6.2. Impact social et environnemental

6.2.1. Dialogue social

Cofiroute employait 1 903 collaborateurs à la fin de l'année 2010.

En 2010, le recours aux CDD a de nouveau diminué grâce aux modalités mises en œuvre pour gérer les pointes d'activité et les remplacements (accord d'entreprise sur les réalités du terrain, métiers et organisation du travail - ouvriers employés). Cette nouvelle approche favorise les emplois stables au sein de Cofiroute et préserve une souplesse indispensable dans l'organisation du travail.

En 2010, 26 contrats CDI week-end et intermittents ont été signés pour répondre aux besoins d'exploitation ponctuels (vacances scolaires, week-end), réduisant ainsi de 25 % le nombre de CDD.

L'accord de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, signé en 2008, permet de mieux anticiper l'évolution des métiers, en fonction de la stratégie et des projets de l'entreprise. Il facilite et accompagne l'évolution des collaborateurs de la filière péage vers d'autres métiers, notamment grâce aux dispositifs de formation. Une enveloppe DIF prioritaire (dispositif individuel de formation) a été spécifiquement allouée dans cette perspective.

Un dispositif de tutorat des agents routiers a été mis en place pour favoriser l'apprentissage de ce métier ; 11 nouveaux agents routiers en ont bénéficié en 2010. Cette action faisait partie des engagements pris au titre de l'accord de GPEC.

En 2010, 53 000 heures de formation ont été dispensées et ont concerné 93 % des collaborateurs ; 22 parcours métiers, organisés et élaborés « sur mesure », ont répondu aux besoins opérationnels.

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'entreprise a sollicité un expert indépendant pour réaliser une étude sur les écarts de rémunération potentiels. Les conclusions, présentées lors de la commission Égalité des chances, ont montré que les écarts « à poste égal » étaient faibles. Par ailleurs, la féminisation des métiers opérationnels, encore timide, progresse : en 2010, trois femmes sont devenues agents routiers, portant ainsi leur total à six.

Le programme d'actions pour l'égalité des chances, conclu dans un accord signé en 2008 pour prévenir toute discrimination, s'est poursuivi. Cofiroute emploie davantage de collaborateurs en situation de handicap (70 en 2010, contre 67 en 2009) et le chiffre d'affaires réalisé avec le secteur adapté est supérieur aux objectifs fixés pour 2010.

Un accord d'entreprise du 27 octobre 2010 a officialisé l'adhésion de Cofiroute au GEIQ TH « Avenir Handicap », groupement d'employeurs d'insertion et de qualification professionnelles de travailleurs handicapés qui intervient sur la région Centre. Cette collaboration doit faciliter l'acquisition, par des personnes en situation de handicap, d'une pratique et d'une qualification professionnelles et, dans un second temps, leur permettre d'aspirer à un emploi en CDI.

L'insertion professionnelle des personnes en difficulté est une priorité partagée au sein de Cofiroute et un nombre croissant de collaborateurs soutient des projets de la Fondation VINCI, comme celui des « Potagers de Marcoussis », qui permet l'insertion *via* le maraîchage biologique.

Cofiroute a décidé, en concertation avec les représentants du personnel et par le biais d'un accord signé le 27 octobre 2010, d'entreprendre une démarche d'évaluation du risque psychosocial. Cette décision s'inscrit pleinement dans la politique globale et active de préservation de la santé, tant physique que psychique, des salariés. Un cabinet spécialisé, qui intervient sur les enjeux de santé au travail depuis plus de 10 ans, a été chargé de cette étude, dont les résultats devraient être connus à la fin du premier trimestre 2011.

6.2.2. Politique environnementale

Cofiroute est désormais certifiée ISO 14001 pour l'exploitation et la construction de l'ensemble de son réseau interurbain.

Le système de management environnemental prévoit l'évaluation régulière des impacts des activités de Cofiroute sur l'environnement, la vérification de la conformité réglementaire et la mise en œuvre de procédures d'urgence en cas de survenance d'un accident polluant sur le réseau.

Des plans d'actions sont suivis par chacune des directions régionales pour améliorer en continu la performance environnementale et prévenir les pollutions. Les salariés sont largement associés à cette démarche par un programme de sensibilisation et par des formations internes (671 heures de formation en 2010).

Conformément aux dispositions réglementaires et aux exigences de la norme ISO, Cofiroute a mis en place un reporting environnemental élaboré à partir de mesures effectuées par les collaborateurs de l'entreprise qui réalisent la collecte et le traitement des données.

6.3. Automatisation des gares et développement du télépéage

Cofiroute a poursuivi le programme d'automatisation de ses gares de péage, dans le respect de ses engagements sociaux. Dix gares ont été automatisées en 2010 et cinq gares, déjà partiellement automatisées, ont vu le nombre de leurs équipements automatiques augmenter. En fin d'année, toutes les gares étaient équipées d'au moins une borne tous paiements, le nombre total de celles-ci sur le réseau s'élevant à 133, supervisées par trois centres de téléopération (Sorigny, Vivy, Le Mans) qui assurent l'assistance des clients 24 h/24.

Pour faire face à l'accroissement du nombre d'appels dans le centre de téléopération de Sorigny, une opération d'extension a été engagée en 2010, dont les travaux sont en cours.

Fin 2010, la part des transactions automatiques, abonnés et non abonnés, a atteint 81,8 % des transactions totales, en progression de 8 % sur un an.

7. Financement

Cofiroute a procédé, au mois de janvier 2010, au remboursement d'une ligne de crédit bancaire à court terme tirée en décembre 2009 pour un montant de 150 millions d'euros.

Aucun autre mouvement significatif n'est intervenu sur les opérations de financement au cours de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2010, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 333,1 millions d'euros, dont 313,1 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1 020 millions d'euros sous forme d'un crédit syndiqué à moyen terme non tiré.

L'endettement financier net s'établit à 3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2010 ; il est indexé à taux fixe ou protégé à hauteur de 76 % de son total.

8. Recherche et développement

Les actions de recherche et développement réalisées par Cofiroute en 2010 se sont déclinées sur les volets principaux suivants :

I. Information des clients et gestion de trafic

→ Cofiroute a été retenue pour participer au programme pluriannuel EasyWay 2 sur la période 2010-2012, cofinancé par la Commission européenne (DG Transports). Ce programme concerne les 27 États membres et vise à déployer des systèmes d'information routière, de gestion du trafic et des incidents compatibles avec les dispositions de la Directive européenne sur les systèmes intelligents appliqués aux transports, publiée en 2010.

→ Cofiroute a réalisé une expérimentation de comptage de places de parkings PL sur l'aire de services de Val-Neuvy. Le recueil des données sur cette aire est basé sur un dispositif innovant de capteurs individuels installés sur chaque emplacement de parking PL et communiquant sans fil. L'information sur la disponibilité de stationnement sera donnée en temps réel aux chauffeurs de PL, à travers des panneaux de signalisation dynamique en accotement.

→ La proposition « Scoref » (Système coopératif routier expérimental français), à laquelle Cofiroute a participé en tant que soumissionnaire au sein d'un consortium, a été retenue pour un cofinancement dans le cadre d'un appel à projet du Fonds unique interministériel (FUI). Le consortium est composé d'industriels (Renault, PSA, Hitachi, Orange...), de laboratoires de recherche (Livic, INRIA...) et de deux gestionnaires d'infrastructures (Cofiroute et le conseil général des Yvelines). Le projet, démarré le 1^{er} octobre 2010, consiste à démontrer à grande échelle, à l'aide de systèmes de communications Wi-Fi entre les véhicules et l'infrastructure, des cas d'usage liés à la sécurité routière et à la gestion du trafic.

→ Dans le cadre du 7^e Programme européen cadre de recherche et développement (7^e PCRD), Cofiroute et les autres sociétés de VINCI Autoroutes (ASF et Escota) participent, depuis avril 2010, à un nouveau projet appelé Ecomove, qui vise à tester des mesures d'exploitation d'infrastructures (telles que la régulation de vitesses ou le télépéage sans arrêt) dans l'optique d'une diminution de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre. Outre les informations classiques sur le trafic et les événements, les gestionnaires d'infrastructures pourront recueillir en temps réel des données intrinsèques aux véhicules équipés (capteurs d'essuie-glace, feux antibrouillard, émissions de CO₂, consommation de carburant...).

II. Sécurité du personnel et des clients

→ Le projet européen Safespot vise à concevoir, développer et tester des applications d'alerte et d'assistance des conducteurs à travers des communications entre véhicules, d'une part, et entre les véhicules et l'infrastructure, d'autre part. Dans ce cadre, une application d'alerte des conducteurs en cas d'événements a été testée en conditions réelles de circulation sur l'autoroute A85. Cette opération a permis de valider le concept technique de communications hertziennes fiables entre les véhicules et l'infrastructure.

→ Cofiroute a été impliquée également dans le projet Rosatte, achevé en décembre 2010. Ce programme visait à spécifier et démontrer l'organisation de bases de données d'attributs de sécurité routière (en premier lieu les limites de vitesse). Il s'agit en particulier de mettre en place une chaîne de mise à jour d'information entre les gestionnaires routiers et les éditeurs de cartes embarquées dans les véhicules. La participation de Cofiroute a permis de vérifier la transmission, en temps réel, de limites de vitesses contextuelles (trafic dense, chantiers..) aux éditeurs de cartes numérisées.

Une démonstration de la mise à jour de limites de vitesse entre Cofiroute et la société Autoroutes-Trafic a été réalisée en novembre 2010. Le projet a établi des spécifications pour répondre à la difficulté de la concordance des coordonnées géographiques entre le terrain, le référentiel de l'opérateur routier et le référentiel du cartographe.

9. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

9.1. Cofiroute Participations

Le résultat net de Cofiroute Participations s'élève, pour 2010, à 1 110 k€, dont -6 k€ de résultat d'exploitation, 1 201 k€ de résultat financier, -95 k€ de résultat exceptionnel et 11 k€ d'impôt sur les sociétés.

Le résultat financier, en baisse par rapport à 2009, est lié principalement à la diminution des dividendes versés par les filiales : 921 k€ versés par Cofiroute UK, 106 k€ versés par Médiamobile, 100 k€ versés par SPTF, 50 k€ versés par Sera et 14 k€ versés par Centaure Bretagne.

9.1.1. Royaume-Uni

Cofiroute UK a réalisé un chiffre d'affaires de 1 103 k€ et dégagé un résultat avant impôts et avant résultat des sociétés mises en équivalence de 170 k€.

La société Le Crossing Company Ltd (LCC), détenue par Cofiroute UK Ltd (42,86 %) et Ringway Babbie Ltd (57,14 %) a réalisé au cours de l'année 2010 un chiffre d'affaires de 82 k€ et dégagé un résultat avant impôts de -45 k€.

Au global, Cofiroute UK présente pour l'exercice 2010 un résultat net de 112 k€.

9.1.2. États-Unis

Cofiroute Corporation, dont la filiale opérationnelle Cofiroute USA exploite la 91 Express Lanes et la MnPass, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 517 k\$, dégagé un résultat opérationnel de 518 k€ et un résultat net de 280 k\$.

En 2009, le ministère des Transports du Minnesota a confié à Cofiroute USA et à ses partenaires la réalisation et l'exploitation d'un nouveau tronçon de voies HOT (voies gratuites pour les véhicules qui pratiquent le covoiturage, à péage pour les autres) d'une longueur de 24 km sur l'I-35W, dans l'agglomération de Minneapolis.

9.1.3. France

Sera, société exploitante de la station de radio autoroutière Autoroute FM, a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 1 992 k€ et a dégagé un résultat net de -6 k€.

SPTF a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 81 k€ et a dégagé un résultat net de 30 k€.

9.2. Toll Collect

Toll Collect GmbH (TC), société de droit allemand détenue à 10 % par Cofiroute, à 45 % par Daimler Financial Services (DFS) et à 45 % par Deutsche Telecom (DT), est titulaire d'un contrat avec le Bund jusqu'en 2015, avec une extension possible jusqu'en 2018. Elle exploite un service de perception satellitaire du péage pour les poids lourds de 12 tonnes et plus sur le réseau autoroutier allemand.

Fin 2010, 134 500 entreprises ont enregistré 895 200 poids lourds auprès de Toll Collect et 665 600 camions sont équipés d'OBU. Le taux de véhicules étrangers équipés a continué de progresser, atteignant 43,25 %, contre 42,69 % fin 2009.

Le système de péage fonctionne avec une grande précision. Le taux moyen d'identification en mode automatique des véhicules assujettis atteint depuis 2006 une moyenne constante de 99,75 %, dépassant ainsi nettement les 99 % fixés par le contrat d'exploitation.

Le péage collecté en 2010 dépasse les 4,5 milliards d'euros.

Les principaux résultats de la société Toll Collect GmbH pour le dernier exercice (du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010) sont les suivants :

- Chiffre d'affaires : 558 M€ ;
- EBIT : 115 M€ ;
- Résultat après impôts : 92 M€.

Il est rappelé que le Bund a initié une procédure d'arbitrage le 8 septembre 2004 et réclame au consortium 5 500 M€ en pénalités et manque à gagner du fait du retard du projet. La procédure d'arbitrage suit son cours. La première audience avec les trois arbitres s'est déroulée les 16 et 17 juin 2008, la seconde audience s'est tenue du 6 au 14 décembre 2010. La prochaine audience ne devrait pas se tenir avant mai 2011. En tout état de cause, ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes de Cofiroute, qui a déjà atteint, en décembre 2004, le plafond de sa contribution financière au projet (pour mémoire, un avenant aux accords de consortium, signé le 31 août 2004, confirme la limitation de la contribution financière de Cofiroute à 70 M€).

9.3. Autoroutes-Trafic

Autoroutes-Trafic a produit un chiffre d'affaires de 2 502 k€ et dégagé un résultat net de 483 k€.

10. Comptes consolidés

10.1. Chiffre d'affaires

En application de la norme IFRIC 12 concernant les contrats de concession de service public, le chiffre d'affaires consolidé est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de l'exploitation du péage, et un chiffre d'affaires construction, prestations de construction des infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation consolidé s'établit, pour l'année 2010, à 1 149,8 M€, contre 1 110,5 M€ en 2009, soit une progression de 3,5 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 142,4 M€, contre 175,2 M€ en 2009, en diminution de 18,8 % en relation avec l'achèvement du 2^e contrat de plan et du projet A86. Ce montant correspond exactement à la sous-traitance de construction, Cofiroute ne dégageant pas de marge sur ses activités de maîtrise d'ouvrage.

Le chiffre d'affaires total (exploitation/construction) s'établit à 1 292,2 M€, à comparer à 1 285,7 M€ en 2009.

10.2. EBITDA

L'EBITDA s'établit à 806,8 M€ en 2010 contre 800,0 M€ en 2009, soit une progression de 6,8 M€ (+0,8 %). L'impact de la mise en service du Duplex A86 en 2009, et les conséquences des conditions de trafic suite à la grève des pétroliers et au plan de viabilité hivernale, conduisent à une progression relativement modeste de l'indicateur : l'EBITDA représente 70,2 % du chiffre d'affaires contre 72,0 % en 2009.

10.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel affiche une baisse de 1,3 %, à 584,1 M€ en 2010 contre 591,8 M€ en 2009. L'allongement de la durée de concession du réseau interurbain atténue l'impact du complément d'amortissements de la première section du Duplex A86 (13 M€).

10.4. Résultat financier

Le résultat financier évolue peu entre 2009 et 2010 : -111,3 M€ contre -112,1 M€ en 2009. La baisse de la capitalisation des intérêts intercalaires, consécutive à la mise en service de la première section du Duplex A86, est notamment compensée par la diminution du coût de l'endettement.

10.5. Résultat net

Le poste d'impôt diminue de 7,7 M€ pour s'établir à 161,2 M€.

Le résultat net s'établit à 311,6 M€, en légère progression de 0,8 M€, soit 0,2 % par rapport à celui de 2009 (310,8 M€), en dépit de l'incidence de l'effet année pleine des coûts du Duplex A86.

10.6. Bilan consolidé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé intègrent la subvention de 120 M€ versée par l'État au titre du surcoût de construction de l'A86.

L'endettement net s'élève à 3 045 M€ au 31 décembre 2010, contre 3 226 M€ à fin 2009, en baisse de 181 M€.

11. Rapport sur la gestion du groupe

En application des dispositions de l'article L. 233-16 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations constituant le rapport sur la gestion du Groupe :

L'évolution de la situation financière du Groupe est le reflet de la situation financière de Cofiroute, la contribution des filiales restant marginale.

Les principaux indicateurs restent solides avec une croissance régulière du chiffre d'affaires « Exploitation », le résultat net reste stable malgré l'impact de l'ouverture de la première section du Duplex A86 en juin 2009.

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
<i>Chiffre d'affaires Exploitation</i>	1 149,8	1 110,5	1 077,1
<i>Chiffre d'affaires Construction</i>	142,4	175,2	272,4
Chiffre d'affaires total	1 292,2	1 285,7	1 349,5
Résultat net part du Groupe	311,6	310,8	323,9
Endettement financier net en fin de période	- 3 044,5	- 3 225,9	- 3 257,0

12. Comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été arrêtés avec les mêmes principes et méthodes qu'en 2009.

12.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires progresse de 39,6 M€ et s'établit à 1 142,8 M€.

La mise en service de la section Rueil – A13 pèse sur le résultat d'exploitation, avec une charge d'amortissement complémentaire, et sur le résultat financier, avec la fin de la capitalisation des frais financiers de cette section. Le résultat net reste stable par rapport à 2009, à 315,5 M€ (315 M€ en 2009). Abstraction faite des conséquences de la mise en service de la première section du Duplex A86, les indicateurs afficheraient une nette croissance.

12.2. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices figure ci-dessous :

Nature des indications (en euros)	2006	2007	2008	2009	2010
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124	158 282 124
Nombre d'actions émises	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516	4 058 516
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires	954 322 153	1 032 325 137	1 071 256 114	1 103 273 814	1 142 842 920
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	616 717 540	693 281 042	702 581 372	707 043 685	725 161 269
Impôt sur les bénéfices à 33,33 %	125 664 680	142 500 384	85 366 749	146 438 526	151 166 454
Contributions supplémentaires sur l'impôt société	4 121 755	4 677 334	2 847 878	4 807 292	4 963 314
Bénéfices après impôts, contribution, participation des salariés, amortissements et provisions	300 714 825	347 777 990	231 546 163	314 981 236	315 502 916
Montant des bénéfices distribués	162 827 662	188 315 142	188 315 142	188 315 142	311 612 858
Dettes à long terme	3 171 206 911	3 379 801 220	3 328 528 271	3 325 015 322	3 366 858 221
Coût de revient de la concession	6 620 339 868	7 275 087 662	7 730 580 700	8 058 781 989	8 295 403 245
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts et participation des salariés mais avant amortissement et provisions	118,69	133,13	150,79	135,04	138,77
Bénéfice après impôts et participation des salariés, amortissements et provisions	74,09	85,69	57,05	77,61	77,74
Dividende versé à chaque action	40,12	46,40	46,40	46,40	76,78
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 857	1 875	1 941	1 942	1 913
Montant de la masse salariale	61 334 791	61 974 320	64 134 064	68 598 859	67 562 326
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	27 984 504	28 552 087	29 537 573	31 971 534	31 467 989

12.3. Proposition d'affectation du résultat 2010

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Bénéfice net disponible	315 502 916
- Report à nouveau antérieur	1 561 001 074
<hr/>	
- Bénéfice distribuable	1 876 503 990
- Dotation à la réserve légale	0
- Distribution du dividende	311 612 858
- Affectation du solde en report à nouveau	1 564 891 132

La distribution ainsi proposée correspond à un dividende de 76,78 € par action pour chacune des 4 058 516 actions.

Selon la décision du Conseil en date du 27 août 2010, cette distribution a fait l'objet d'un acompte de 35 € par action, représentant un montant global de 142 048 060 € mis en paiement le 29 novembre 2010.

Nous vous proposons de mettre en paiement le solde de 41,78 € par action ouvrant droit à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 3.2° du code général des impôts, et ce au plus tard le 15 avril 2011.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

— au titre de 2009

→ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 314 910,40 euros ;

→ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 232,00 euros ;

— au titre de 2008

→ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 314 855,25 euros ;

→ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 232,00 euros ;

— au titre de 2007

→ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 188 315 002,28 euros ;

→ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 139,20 euros.

Vos commissaires aux comptes vous donneront, dans leur rapport général, les conclusions de leurs opérations de contrôle et des vérifications spécifiques prévues par la loi.

13. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux exigences de la loi du 4 août 2008, dite loi LME, et de son décret d'application n°2008-1492 du 30 décembre 2008, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices figure ci dessous :

(en millions d'euros)

Exercice	Échéances inférieures à 30 jours	Échéances comprises entre 30 et 60 jours
2010	22,7	34,9
2009	36,4	13,9

14. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2010

14.1. Évolution des tarifs de péage

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 28 janvier 2011 et en application du contrat de concession du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs au 1^{er} février 2011 de 2,07 % pour les véhicules légers (classe 1), et 3,96 % pour les poids lourds (classe 4).

14.2. Mise en service du Duplex A86

Le 9 janvier 2011 a été mise en service la seconde partie du Duplex A86. Cette mise en service intervient avec six mois d'avance sur la date prévue par le contrat de concession. Long de 5,5 km entre Vélizy (Yvelines) et Vaucresson (Hauts-de-Seine), ce tronçon complète les 4,5 km de tunnel entre Rueil-Malmaison et Vaucresson, mis en service en juillet 2009 et permet ainsi le bouclage du super périphérique parisien.

15. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

15.1. Évolution des contrats de concession

La loi de finances pour 2011 a acté de l'augmentation de la taxe d'aménagement du territoire de 6,7 %, passant de 6,86 centimes pour 1 000 kilomètres à 7,32 centimes pour 1 000 kilomètres. Conformément aux dispositions contractuelles et légales, cette majoration donne lieu à une compensation qui se traduit, pour le réseau interurbain, par une augmentation tarifaire complémentaire de 0,30 % au 1^{er} février 2011 et 0,14 % au 1^{er} février 2012. Le 15^e avenant à la concession interurbaine actant cette hausse a été approuvé par décret le 28 janvier 2011 et publié au JO le 30 janvier 2011.

15.2. Contrat de plan 2011-2014

Le 21 décembre 2010, un accord est intervenu avec l'État sur le contrat de plan 2011-2014. Ce plan prévoit la réalisation d'investissements pour un montant de 213 M€ (HT - euros 2008), en contrepartie d'un complément tarifaire, sur la durée du contrat de plan, de 15 % de l'inflation majorée de 0,48 %. Cet accord se traduira par la signature d'un 3^e contrat de plan et d'un 16^e avenant à la concession interurbaine, qui sera signé dans les mois à venir.

16. Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément à l'article L. 225-100 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société :

Les contrats de concession (avec des durées de 21 ans pour le réseau interurbain et 75 ans pour l'A86) et les contrats de plan conclus avec l'État donnent à Cofiroute une bonne visibilité sur ses perspectives d'activité et contribuent à assurer la performance financière.

Les risques majeurs auxquels Cofiroute est exposée concernent la recette, liée à l'acceptabilité du péage et au trafic, corrélée aux conditions économiques et à la structure financière de l'entreprise.

Le niveau d'endettement financier de 3 044,5 M€ est à mettre en regard des investissements réalisés dans le cadre de la construction du réseau autoroutier concédé, qui s'élèvent à 5 775,8 M€, et du niveau et de la récurrence des *cash flow*. Le risque financier associé à ce niveau d'endettement concerne la politique de gestion de la dette, notamment l'utilisation d'instruments financiers ; cette politique est décrite dans l'annexe aux comptes consolidés, notes 16 et 17, informations relatives à l'endettement financier net et à la gestion des risques financiers.

17. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

18. Conventions visées à l'article L. 225-39 du code de commerce

La liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués à vos commissaires aux comptes dans les conditions de l'article L. 225-39.

19. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale de la Société n'a pas procédé à des autorisations d'opérations d'achat d'actions de la Société.

20. Information concernant la direction générale

Lors de sa réunion du 10 juin 2010, votre Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration, conservées par M. Pierre Coppey, et des fonctions de Directeur général, confiées à M. Arnaud Grison.

21. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2010 est jointe ci-après.

22. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par la Société ainsi que par les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, et par la société qui contrôle votre Société.

Sont repris ci-après, pour l'exercice écoulé, les rémunérations et avantages de toute nature de :

→ M. Pierre Coppey, Président-Directeur général jusqu'au 10 juin 2010 puis Président du Conseil d'Administration à partir du 10 juin 2010

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2010	Montants au titre de l'exercice 2009
Rémunération fixe	325 000 €	282 750 €
Rémunération variable	220 000 €	190 000 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction

Ces rémunérations s'entendent pour l'ensemble de ses mandats détenus au sein des sociétés du Groupe VINCI.

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2010	Exercice 2009
N° et date du plan VINCI	Actions de performance 2010 09/07/2010	Actions de performance 2009 15/09/2009
Nombre d'actions gratuites	9 334	9 334
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	264 152 €	290 941 €
Date d'acquisition définitive	09/07/2012	15/09/2011
Date de disponibilité	09/07/2014	15/09/2013
Conditions de performance	oui	oui

Stock-options attribuées durant l'exercice

	Exercice 2010	Exercice 2009
N° et date du plan VINCI	Plan 2010 09/07/2010	Plan 2009 15/09/2009
Nombre d'actions gratuites	23 335	23 335
Valorisation des actions	103 374 €	131 843 €
Date d'acquisition définitive	09/07/2013	15/09/2012
Date de disponibilité	09/07/2014	15/09/2013
Conditions de performance	oui	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

Il n'a été procédé à aucune levée d'options en 2010.

Il est précisé que M. Pierre Coppey bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

→ M. Arnaud Grison, Directeur général à compter du 10 juin 2010

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2010
Rémunération fixe	168 038 €
Rémunération variable	100 300 €
Avantage en nature	Véhicule de fonction

Actions gratuites attribuées durant l'exercice

	Exercice 2010
N° et date du plan	Actions de performance 2010 09/07/2010
Nombre d'actions gratuites	3 200
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	90 560 €
Date d'acquisition définitive	09/07/2012
Date de disponibilité	09/07/2014
Conditions de performance	oui

Stock-options attribuées durant l'exercice

	Exercice 2010
N° et date du plan	Plan 2010 09/07/2010
Nombre d'actions gratuites	8 000
Valorisation des actions	35 440 €
Date d'acquisition définitive	09/07/2013
Date de disponibilité	09/07/2014
Conditions de performance	oui

Options de souscriptions ou d'achats d'actions levées durant l'exercice

Il n'a été procédé à aucune levée d'options en 2010.

Il est précisé que M. Arnaud Grison bénéficie d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

→ M. Xavier Huillard, représentant permanent de la société VINCI Concessions

Rémunérations attribuées durant l'exercice

	Montants au titre de l'exercice 2010
Rémunération fixe	700 000 €
Rémunération variable	868 612 €
Jetons de présence	47 003 €
Avantage en nature	4 115 €

→ Patrick Faure, administrateur

Au cours de l'exercice 2010, VINCI a versé une somme de 55 000 € et Cofiroute a versé une somme de 10 000 €.

→ Christian Saint-Étienne, administrateur

Au cours de l'exercice 2010, Cofiroute a versé une somme de 20 000 €.

Il est précisé qu'aucune rémunération n'a été versée aux autres administrateurs, en 2010, par la société Cofiroute.

Enfin, il est rappelé que Cofiroute se réfère au code Afep Medef sous le bénéfice des observations reprises dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

23. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du code de commerce, nous vous exposons ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous précisons que le capital social de Cofiroute au 31 décembre 2010 est ainsi réparti :

→ VINCI Concessions	65,33 % ;
→ Cofiroute Holding	17,99 % ;
→ Colas	16,67 % ;
→ Autres	0,00018 %.

À la connaissance des membres du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

24. État de la participation des salariés au capital de la Société

En application de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune portion du capital de la société n'est détenue par les salariés.

25. Observations du comité d'entreprise

En application de l'article L. 2323-8 du code du travail, il est communiqué au Comité d'Entreprise l'ensemble des documents transmis à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique de la Société.

26. Rapport sur le contrôle interne et rapport des commissaires aux comptes

Le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, est joint au rapport de gestion.

Le rapport général des commissaires aux comptes relate l'accomplissement de leur mission. À ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration.

Annexe

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Monsieur Pierre Coppey

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Arcour Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président Administrateur
ASF Holding Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Autoroutes du Sud de la France Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Président-Directeur général
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président Administrateur
Cofiroute Services Société par actions simplifiée Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Président
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité exécutif Membre du Comité d'orientation et de coordination
ASFA Association	3, rue Edmond Valentin 75007 PARIS	Vice-président
Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Autoroutes Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Autoroutes Services Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président

À l'étranger

Société/Forme juridique/RCS	Adresse	Fonction
Cofiroute Corporation Corporation ou C-Corp	12520 Magnolia Boulevard Suite 300 CA 91607 NORTH HOLLYWOOD	Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
ASF	Administrateur	Escota

Pierre Coppey est également Président de l'association Aurore.

Monsieur Xavier Huillard

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité Fondation d'entreprise	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
Soletanche Freyssinet Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président du Comité exécutif Membre du Comité d'orientation et de coordination Président-Directeur général Administrateur
VINCI Concessions Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président
VINCI Concessions Management Société par actions simplifiée Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Président

À l'étranger

Société/Forme juridique/RCS	Adresse	Fonction
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-Grünzweig-Str. 67059 LUDWIGSHAFEN a.Rh.	Vorsitzender des Aufsichtsrats
VINCI Investments Limited Private Company Limited by Shares	Astral House Imperial Way Hertfordshire WD2 4YX WATFORD	Director
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW Herts Royaume-Uni	Director

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
SNEL	Administrateur	ASF
VINCI	Gérant associé	Cagne
VINCI	Administrateur	Eurovia
VINCI	Gérant associé	Signau
VINCI	Administrateur	VINCI Energies SA
VINCI Concessions	Administrateur	ASF Holding
VINCI Concessions	Administrateur	Cofiroute

Monsieur Henri Stoff

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique/RCS	Adresse	Fonction
Autoroute du Sud de la France Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	9, place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
Société des Autoroutes Estérel Côte d'Azur Provinces Alpes Société anonyme à conseil d'administration Paris	432, avenue de Cannes 06210 Mandelieu	Administrateur
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI Concessions	Administrateur	Arcour

Monsieur Bernard Huvelin

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Consortium Stade de France Société anonyme à conseil d'administration Bobigny	ZAC du Cornillon Nord, 93216 La Plaine-Saint-Denis	Administrateur

Hors du Groupe

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
SOFICOT, Société par actions simplifiée		Administrateur

Au sein du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Compagnie d'entreprise CFE Société anonyme à conseil d'administration	Avenue Herrmann-Debroux 40-42 1160 Bruxelles, Belgique	Administrateur

Hors du Groupe à l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction/renouvellement
Cofido		Administrateur

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
Cofiroute Holding	Administrateur	Cofiroute
Semana	Administrateur	ASF
Semana	Administrateur	Eurovia

Bernard Huvelin est également vice-président de la Fédération de l'industrie européenne de la construction et conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles.

Monsieur Richard Francioli

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
La Fabrique de la Cité Fonds de dotation		Administrateur
Soletanche Freyssinet Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	Administrateur
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité exécutif Membre du Comité d'orientation et de coordination Directeur général adjoint
VINCI Énergies SA Société anonyme à conseil d'administration Versailles	280, rue du 8 mai 1945 78360 Montesson	Administrateur

À l'étranger

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Compagnie d'entreprises CFE SA Société anonyme à conseil d'administration	Avenue Herrmann-Debroux 40-42 1160 Bruxelles, Belgique	Administrateur
VINCI Deutschland GmbH Gesellschaft Mit Beschränkter Haftung	1 Bürgermeister-GrünzweigStr. 67059 Ludwigshafen a.Rh Allemagne	Mitglied des Aufsichtsrats
VINCI PLC Public Limited Company	Astral House Imperial Way Watford WD24 4WW HERTS Royaume-Uni	Director

Mandats de représentant permanent au sein du Groupe VINCI

De la société	Exerçant la fonction de	Dans la société
VINCI Construction	Administrateur	Cofiroute
VINCI Construction	Administrateur	Doris Engineering
VINCI Construction Participations	Administrateur	Entrepose Contracting

Monsieur Patrick Faure

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur
VINCI Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	1, cours Ferdinand de Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Membre du Comité de la stratégie et des investissements Administrateur

Patrick Faure est également administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg).

Monsieur Christian Saint-Étienne

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Administrateur

Christian Saint-Étienne est également professeur d'université.

Monsieur Arnaud Grison

Au sein du Groupe VINCI

Société/Forme juridique	Adresse	Fonction
Cofiroute Société anonyme à conseil d'administration Nanterre	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Directeur général

Monsieur Hervé Le Bouc

Mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 du code de commerce)

Sociétés	Forme	Adresse	Fonction
Aximum	SA	41, boulevard de la République 78400 Chatou	Représentant permanent de Colas
Bouygues	SA	32, avenue Hoche 75008 Paris	Administrateur
Cofiroute	SA	6 à 10, rue Troyon 92310 Sèvres	Représentant permanent de Colas
Colas	SA	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Président-Directeur général Administrateur
Colasie	SA	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Président-Directeur général Administrateur
Colas Midi-Méditerranée	SA	345, rue Louis de Broglie La Duranne 13792 Aix-en-Provence	Représentant permanent de Colas
Échangeur International	SNC	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Représentant permanent de Colas
Fondation Colas	FDT	7, place René Clair 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Hincol	LDT	5 H Floor Richardson Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Mumbai, Inde	Director
ISCO	LDT	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo dong 7 ga Yougdeundpo - dong 140988 Séoul, République de Corée	Director
Sacer Atlantique	SA	Échangeur Nantes - BP 90783 2, rue Gaspard Coriolis 44307 Nantes	Représentant permanent de Spare (Société de participations et d'études)
SCREG Est	SA	44, boulevard de la Mothe 54000 Nancy	Représentant permanent de IPF
Société Parisienne d'Études, d'Informatique et de Gestion	SA	2/4, allée Latécoère 78140 Vélizy-Villacoublay	Représentant permanent de Colas
SPAC	SA	13, rue Madame de Sanzillon 92112 Clichy	Représentant permanent de IPF
TASCO	SA	TIPCO, 118/1 Rama 6 road Samsen Nai, Phayathai 10400 Bangkok, Thaïlande	Director
Colas Émulsions	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Représentant de Colas au conseil de surveillance
Grands Travaux Routiers	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Représentant de Colas au conseil de surveillance
La Route Marocaine	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Vice-président du conseil de surveillance
Société maghrébine d'entreprises et de travaux	SACS	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca, Maroc	Membre du conseil de surveillance
Colas Inc	INC	10 Madison Avenue NJ 07960 Morristown, USA	Director
Colas Canada	INC	4984 place de la Savane, Bureau 150 Montréal, Québec H4P 2M9, Canada	Administrateur

Rapport du Président sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, le Président de Cofiroute a arrêté les termes du présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion.

1. Composition du Conseil

À la date du présent document, le Conseil d'Administration de Cofiroute est composé de huit membres :

- Pierre Coppey ;
- Henri Stouff ;
- Patrick Faure ;
- Christian Saint-Étienne ;
- la société Cofiroute Holding ;
- la société Colas ;
- la société VINCI Concessions ;
- la société VINCI Construction.

En 2010, M. Xavier Huillard a démissionné de son mandat d'administrateur et M. Henri Stouff a été coopté par le Conseil du 24 février 2010, cooptation qui a été ratifiée par l'Assemblée générale du 30 avril 2010.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils, les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont par ailleurs la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la Société.

Les commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels.

3. Limitations éventuelles de pouvoirs de la Direction générale

- En date du 10 juin 2010, le Conseil a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.
- Aucune limitation ne vient réduire l'exercice plein et entier par le Directeur général des pouvoirs attachés à ses fonctions.
- Il est toutefois précisé que le Conseil d'Administration a confié à M. Pierre Coppey tous pouvoirs pour poursuivre les relations de la Société avec l'État concédant.
- Il est rappelé que, conformément aux articles L. 225-35 et R. 225-28 du code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Directeur général, à compter du 10 juin 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010, à donner au nom de la société des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant total de 50 millions d'euros, tout engagement dépassant ce montant devant faire l'objet d'une autorisation du Conseil.
- Il est rappelé que, conformément à l'article L. 228-40 al. 2 et 3 du code de commerce, le Conseil d'Administration a autorisé son Directeur général, à compter du 10 juin 2010 et jusqu'au 31 décembre 2010, à procéder à une ou plusieurs émissions obligataires dans la limite de 1,5 milliard d'euros.
- Il est rappelé que le Conseil a renouvelé l'autorisation spéciale donnée au Directeur général de prendre tout engagement, consentir toute garantie, donner tout aval, caution ou garantie sans limitation de montant, directement ou indirectement, le 24 juin 2002 (autorisation renouvelée les 11 juin 2003, 18 mars 2004, 25 février 2005, 20 février 2006, 22 mars 2007, 25 février 2008, 9 décembre 2008, 3 décembre 2009 et 10 juin 2010) pour une durée allant du 10 juin 2010 au 31 décembre 2010, au profit de l'État allemand dans le cadre du projet Toll Collect.
- Lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2010, les autorisations susvisées ont été renouvelées pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2011.

4. Organisation du contrôle interne

4.1. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la Société.
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux et aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise, et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.2. Principes d'action et de comportement

La décentralisation

La décentralisation de l'organisation de l'exploitation de la Société par secteur géographique permet aux responsables locaux de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires.

Les délégations de pouvoirs

Le système de délégations de pouvoirs de la Société s'exerce dans le respect des principes d'action et de comportement suivants :

- strict respect des règles édictées par le Directeur général, notamment en matière de délégation, d'engagements et d'information financière et comptable ;
- transparence et loyauté des collaborateurs, vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Chaque délégataire doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence, mais de traiter ces difficultés avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles de l'entreprise ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où l'entreprise opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes par les moyens adaptés (oralement et/ou par écrit) et de montrer l'exemple ;
- sécurité des personnes ;
- rigueur et culture de la performance financière.

La charte « Éthique et Comportements » VINCI

Cette charte, adressée à l'ensemble des managers, définit les règles de conduite qui s'imposent à tous les collaborateurs et énonce les principes éthiques professionnels qui doivent inspirer les comportements de chacun.

La sécurité des personnes

La Direction Qualité Sécurité Environnement, distincte des structures opérationnelles, est chargée de veiller à ce que celles-ci appliquent la politique Qualité Sécurité Environnement de l'entreprise.

La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations de l'entreprise, et la maîtrise des risques professionnels, traduite notamment dans l'objectif zéro accident, est intégrée dans l'ensemble des processus de l'entreprise. Les ressources et les outils (sensibilisation, formation, procédures, indicateurs) sont adaptés à cette politique d'entreprise.

Référentiels internes

En interne, le dispositif de contrôle s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur, complété par des notes de service ou tout autre document émanant de la Direction générale ou de ses représentants ;
- une charte informatique définit les conditions ayant pour objet d'informer les utilisateurs des règles à observer dans l'utilisation des postes informatiques et du matériel mis à leur disposition, en vue d'une plus grande sécurité et d'une plus grande fiabilité.

5. Fonctionnement de la Société

L'organisation générale du contrôle interne de l'entreprise repose sur :

- la formalisation de la stratégie de l'entreprise et des prises de décision ;
- le pilotage et le suivi de l'activité ;
- l'information et la coordination des différentes entités de l'entreprise.

5.1. Gouvernement d'entreprise

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi en décembre 2008 et révisé en avril 2010 par l'Afep et le Medef.

Ce code peut être consulté sur le site Internet www.medef.fr.

Le Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le taux moyen de participation au Conseil a atteint 87,5 %. Le Conseil a procédé à l'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'Administration à l'aide de questionnaires adressés aux administrateurs. Ces derniers sont satisfaits de l'organisation des réunions, de l'information qui leur est fournie et des exposés qui leur sont présentés.

Conformément à son règlement intérieur et au code de gouvernance Afep-Medef, le Conseil a consacré, le 24 février 2010, un point à l'ordre du jour à débattre sur son fonctionnement.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 19 février 2010 pour effectuer des recommandations concernant les rémunérations de M. Pierre Coppey et de MM. Patrick Faure et Christian Saint-Étienne. Le Conseil d'Administration du 24 février 2010 a approuvé à l'unanimité les propositions du Comité des rémunérations.

Le Comité des comptes

En 2010, il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Le Comité a également procédé à une revue des risques et aléas : exposition de la société aux risques de taux, de rating et de financement, objet et montant des provisions constituées au bilan, suivi des engagements hors bilan, synthèse de l'audit des commissaires aux comptes. Les dossiers particuliers examinés par le Comité des comptes sur l'exercice 2010 ont notamment porté sur les risques d'indisponibilité du Duplex A86 et sur le suivi de la lutte contre la fraude.

Les rapports d'audit internes ou externes sont présentés au Comité.

Le Comité technique et financier

Le Comité technique et financier (CTF), composé de représentants des actionnaires, s'est réuni chaque trimestre pour examiner l'activité opérationnelle et financière de la Société dans les quatre mois précédents et les perspectives proches.

5.2. Les comités internes à l'entreprise

Le Comité exécutif

Instance d'information, de débat, de coordination et de décision, il réunit tous les 15 jours le Directeur général et les directeurs.

Le Comité des engagements

Tout engagement financier et/ou contractuel significatif de Cofiroute, ou tout investissement supérieur à 300 000 euros qui n'est pas lié à un bien renouvelable, est examiné préalablement par un Comité des engagements, présidé par le Directeur général, qui examine l'engagement pris par Cofiroute dans son ensemble (aspects financier, technique, juridique ou autre, garanties, cautions, autres engagements hors bilan), l'opportunité de l'investissement et son impact sur les comptes de l'entreprise. Le Comité des engagements s'est réuni neuf fois en 2010 et a traité 21 dossiers.

5.3. Les revues de Direction générale

Les revues concessions

Une revue concessions s'est tenue en 2010 et a examiné en détail le respect des engagements pris par Cofiroute au titre de ses deux contrats de concession.

Les revues de direction Qualité Sécurité Environnement

Les revues de direction examinent chaque année les résultats de la politique QSE de l'entreprise et en fixent les orientations futures, sur la base des audits réalisés et de l'analyse de l'efficacité des processus opérationnels et des processus support.

Le système de management QSE de l'entreprise, y compris ces revues de direction, a fait l'objet d'une certification de conformité aux normes ISO 9001 et ISO 14001 pour l'activité d'exploitation de son réseau interurbain.

Tous les mois, le directeur de l'exploitation examine la mise en œuvre du plan d'action sécurité prévention, destiné au personnel en charge de l'activité opérationnelle de l'entreprise et dont l'ambition est d'atteindre le zéro accident du travail pour tous les salariés. Ce plan d'action s'appuie notamment sur la politique Prévention Sécurité de VINCI Autoroutes adoptée en avril 2010.

Les revues de projet

Tous les projets significatifs (projets de construction, projets techniques et projets de développement) en cours au sein de l'entreprise sont revus périodiquement (au moins une fois par an) lors de revues de projet, en présence du Directeur général et des directeurs intéressés. Ces revues permettent d'effectuer un suivi régulier des décisions prises en Comité des engagements.

5.4. Les processus de contrôle

5.4.1. Le système comptable

Le système d'engagement des dépenses

Le système d'information et de gestion de l'entreprise repose sur le logiciel SAP. Il comporte différentes fonctionnalités dont la comptabilité, le contrôle de gestion, la logistique, la facturation, la gestion des investissements.

Les restrictions suivantes ont été mises en place :

- l'engagement des dépenses (charges et investissements) est autorisé selon des seuils personnalisés, paramétrés dans le logiciel. Cet engagement est un préalable obligatoire à la comptabilisation, puis au paiement des dépenses ;
- la fonction « comptabilité fournisseurs » est assurée par les différentes directions de l'entreprise ; toutefois, la création ou la modification d'un fournisseur est centralisée ;
- séparation des fonctions « comptabilisation » et « paiement des factures fournisseurs » ;
- mise en place d'une fonction de contrôle permanent au sein de la Direction financière, qui permet de s'assurer, *via* des contrôles réguliers, du respect des procédures en vigueur liées à la comptabilisation des dépenses et des produits.

Procédures de comptabilisation des recettes et des dépenses

Les procédures à l'intention des utilisateurs du système comptable et de gestion sont formalisées et à la disposition de chacun au sein de l'intranet de la Société.

Une procédure préalable à la comptabilisation de la recette de péage permet de séparer la fonction « contrôle » de la fonction « production » : un contrôle croisé est effectué par les directions concernées (Direction financière, Direction des systèmes opérationnels et Direction de l'exploitation), donnant lieu à un compte-rendu mensuel.

Arrêté des comptes

La Direction financière est en charge de l'établissement et de la validation des comptes semestriels et annuels de l'entreprise, du respect des principes comptables et procédures appliqués par les différentes directions de l'entreprise.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes procèdent chaque année à une revue des procédures. En 2010, les interventions ont porté sur les impôts, les instruments financiers et le processus achat.

5.4.2. Établissement et suivi des budgets

Le contrôle de gestion met en œuvre et coordonne les procédures budgétaires pour l'ensemble de l'entreprise. Chaque direction saisit ses propositions budgétaires dans le système SAP aux dates requises. Elle rédige une note explicative faisant le lien entre les propositions budgétaires et les prévisions d'activité ou les risques et aléas identifiés.

Le budget et deux recalages annuels font l'objet d'une présentation et d'une analyse faite par chacune des directions de l'entreprise en présence du Directeur général et du Directeur financier. Les budgets délégués à chaque direction font ensuite l'objet d'une validation formelle par la Direction générale, et d'un suivi régulier au long de l'année.

5.4.3. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie est réalisée dans le respect des directives de trésorerie établies par le Groupe, avec notamment une gestion de limite de risque par contrepartie. Le placement des excédents s'effectue sur des produits qui font l'objet d'un « référencement » par le Groupe.

La gestion du risque de taux obéit à des règles prudentielles définies par le Groupe.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, notamment l'exposition aux risques de marché, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés tels que décrits dans l'annexe aux comptes consolidés, notes 16 « Informations relatives à l'endettement financier net » et 17 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les décisions concernant les principales opérations de financement et de gestion de la dette sont prises lors de comités de trésorerie qui se réunissent à période régulière et préalablement à toute opération importante.

Les pouvoirs bancaires sont octroyés de façon limitée, dans le respect des directives de trésorerie du Groupe ; la nature des pouvoirs accordés et les bénéficiaires font l'objet d'un recensement régulier.

5.5. Les reportings

Reporting à la Direction générale et aux actionnaires

La Direction financière transmet mensuellement à la Direction générale et aux actionnaires de la Société un suivi du chiffre d'affaires de l'entreprise, de ses principaux indicateurs d'activité et de son endettement net.

Elle transmet également les éléments suivants :

- l'arrêté des comptes semestriels et annuels ;
- les comptes prévisionnels de l'année n (première visée en novembre n-1, suivie de quatre recalages au cours de l'année, en mars, mai, septembre et novembre) ;
- le plan triennal révisé chaque année.

Reporting à l'autorité concédante

Au titre de ses deux contrats de concession, Cofiroute rend compte régulièrement de ses engagements à son autorité concédante. Cofiroute a notamment transmis en juin 2010 les comptes sociaux de l'année 2009 et les comptes-rendus d'exécution de chaque contrat de concession, et le compte-rendu annuel d'exploitation. Les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers sont également transmis annuellement. Cofiroute remet également un rapport spécifique sur la sécurité des clients, du personnel et des entreprises intervenant sur son réseau.

6. Procédures de gestion des risques

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et les comptes consolidés

La Direction financière, rattachée à la Direction générale, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières, sociales et consolidées, diffusées à l'intérieur de l'entreprise et à l'extérieur. Elle est notamment en charge de :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés ;
- la définition et le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS.

Les commissaires aux comptes revoient les traitements comptables proposés par la société et liés à la mise en place d'opérations comptables complexes. Ils présentent à la Direction financière et au Comité des comptes leurs remarques et observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent une lettre d'affirmation signée par le Directeur général et le Directeur financier.

Procédures mises en place afin de prévenir et maîtriser les risques liés à son activité

L'exploitation du réseau en service fait l'objet de procédures internes et externes réunies dans une documentation intitulée « Bibliothèque opérationnelle technique ». En particulier, les interventions sont formalisées, pour chaque autoroute du réseau, par un Plan d'intervention et de secours (PIS) qui a pour objet de définir et de faciliter la coordination et la mise en œuvre des mesures de secours et d'exploitation, depuis le traitement des incidents quotidiens et mineurs jusqu'aux perturbations graves pour lesquelles le préfet n'a pas décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence ou un plan Orsec.

Une procédure de permanence existe concernant l'ensemble du réseau ; elle se compose de permanences opérationnelles 24 h/24 tenues par le personnel de l'exploitation, d'une permanence de la Direction générale assurée par un des membres du Comité exécutif et d'une permanence Communication.

Un plan de redémarrage des systèmes d'information en cas de panne ou sinistre existe. Ce processus a fait l'objet d'un exercice au second semestre. Une panne du réseau d'alimentation d'électricité du siège de Sèvres a permis de valider l'efficacité du plan de redémarrage en avril 2010.

Pour le projet A86, un dispositif de gestion de crise a été mis en place par Cofiroute et Socatop pour permettre de gérer un événement d'importance affectant le chantier. Ce dispositif prévoit, d'une part, la gestion opérationnelle de la crise, qui relève de Socatop, et, d'autre part, la communication de crise réalisée par Cofiroute.

En application de la réglementation en vigueur, une analyse complète de la sécurité du tunnel a été menée avec les services de l'État, conduisant à la définition de conditions de fermeture approuvées par arrêté préfectoral du 26 juillet 2010.

Par ailleurs, des risques conduisant à l'indisponibilité du Duplex A86 ont été identifiés, et les impacts et les pertes de recette ont été évalués. Cet examen a donné lieu à une définition et une mise en œuvre de solutions de réduction du risque à la source et de transfert de risque.

Procédures mises en place afin de garantir le système d'information

Cofiroute dispose d'un responsable de la sécurité du système d'information (RSSI).

Ce dernier est en charge de la définition et de la mise en application de la politique de sécurité informatique, qui se traduit par la mise en place d'un système de management de la sécurité informatique basé sur les normes ISO 27001 et ISO 27002. Il est également responsable de l'identification et de l'évaluation des risques. Il définit et contrôle l'application des plans de réponse aux incidents de sécurité. Il s'assure de la mise en œuvre de la sécurité dans les différents projets informatiques. Il est le correspondant SSI du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

7. Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Pour les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale, il est renvoyé au Titre V des statuts reproduit ci-après :

TITRE V /Assemblées générales

Article 21

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Article 22

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées des versements exigibles, quel que soit le nombre d'actions possédé par chacun d'eux.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

Dans toutes les assemblées, les titulaires d'actions ont le droit d'assister à la réunion ou de s'y faire représenter sans formalités préalables, si leurs actions ont été inscrites sur le registre des titres nominatifs, cinq jours au plus tard, avant la date de l'Assemblée. Le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ou de supprimer ce délai.

Les Assemblées générales sont présidées : soit par le président ou l'un des vice-présidents du Conseil d'Administration, soit par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Article 23

Les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions légales de quorum et de majorité qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation en vigueur.

Article 24

Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis et conservés conformément aux dispositions légales.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'Assemblée.

Au cours de la liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

8. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour les administrateurs, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Pour Pierre Coppey, Président-Directeur général de Cofiroute jusqu'au 10 juin 2010 puis Président du Conseil d'Administration à compter de cette date, ainsi que pour Arnaud Grison, Directeur général depuis le 10 juin 2010, il est renvoyé aux mentions figurant dans le rapport de gestion.

Les rémunérations de M. Pierre Coppey et M. Arnaud Grison comprennent chacune une part variable déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés individuellement.

9. Le plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

Cofiroute est en cours de mise à jour de la cartographie établie en 2009. Cette mise à jour porte sur l'actualisation des risques identifiés comme majeurs.

Actions de contrôle des risques réalisées en 2010 :

- mise en œuvre d'outils et d'équipements de détection de lutte contre la fraude et d'aide au recouvrement ;
- identification des risques d'indisponibilité du Duplex A86, évaluation des impacts et des pertes de recette ; définition de solutions de réduction ou de transfert de risque ;
- certification ISO 14001 de toutes les directions régionales du réseau interurbain ;
- audits des revenus déclarés par les sous-concessionnaires ;
- poursuite du programme de mise en conformité de la sécurité des données bancaires (PCI-DSS) ; validation externe du plan de mise en conformité ;
- exercice de plan de secours informatique et test en grandeur réelle en avril (panne électrique Sèvres) ;
- démarrage de la sensibilisation à la sécurité informatique ;
- mise en place de sonde de détection/prévention d'intrusions et réalisation d'un test d'intrusion externe ;
- définition des règles de sécurité à appliquer dans les projets informatiques ;
- attribution nominative à chaque salarié d'un livret sécurité (règles et autorisations d'intervention sur le réseau).

En parallèle, des audits externes ont été diligentés.

Des audits internes et externes ont été réalisés dans le cadre du système de management QSE sur plusieurs processus.

Il n'y a pas eu de détection de dysfonctionnements significatifs.

À l'issue de l'audit du Bureau Veritas Certification qui a eu lieu du 14 au 18 novembre 2010, la certification de Cofiroute en ISO 9001 et 14001 s'étend à l'ensemble du réseau interurbain pour son exploitation et son entretien.

Actions programmées en 2011

- poursuite du programme de mise en conformité de la protection des données bancaires (PCI-DSS), notamment sous les angles politiques, procédures et instructions ;
- mise à jour de l'analyse de risques métier réseau interurbain et A86 ;
- mise en œuvre d'une plate-forme d'échanges sécurisés ;
- mise en service, pour les sous-concessionnaires Cofiroute, d'une plate-forme de télédéclaration de leurs revenus ;
- poursuite des audits des revenus déclarés par les sous-concessionnaires ;
- amélioration du contrôle d'accès (par badge) des locaux sensibles ;
- mise en œuvre d'une architecture de gestion des clefs de chiffrement et d'un système d'accès unifié aux applications ;
- continuation de la sensibilisation à la sécurité sur la partie intranet dédiée et formations des salariés ;
- certification sur l'A86 pour son intégration au périmètre 9001 et 14001, et sur la construction pour une intégration progressive au périmètre 9001.

Le programme prévisionnel d'audit interne QSE pour 2011 a été validé en revue de direction le 10 février 2011. En tout état de cause et *a minima*, une quinzaine d'audits seront réalisés par les auditeurs internes, et l'audit externe de suivi n°2 sera réalisé d'ici la fin 2011 par le Bureau Veritas Certification.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration.

Le Président
Pierre COPPEY

Rapport des Commissaires aux Comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Cofiroute

Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société, et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences, destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations, et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2011

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Philippe Bourhis, Associé

Mansour Belhiba, Associé

Sommaire

des comptes consolidés et des comptes annuels

COMPTES CONSOLIDÉS

- 34 Compte de résultat consolidé**
- 35 Résultat global**
- 36 Bilan consolidé**
- 38 Tableau des flux de trésorerie consolidés**
- 39 Variation des capitaux propres consolidés**

- 40 Annexe aux comptes consolidés**
- 40 A. Principes comptables et méthodes d'évaluation**
 - 40 1. Principes généraux
 - 42 2. Méthodes de consolidation
 - 43 3. Règles et méthodes d'évaluation

- 50 B. Information sectorielle**

- 51 C. Notes relatives au compte de résultat**
 - 51 4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel
 - 52 5. Charges et produits financiers
 - 54 6. Impôts sur les bénéfices
 - 55 7. Résultat par action

- 56 D. Notes relatives au bilan**
 - 56 8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé
 - 57 9. Immobilisations corporelles
 - 57 10. Participations dans les sociétés mises en équivalence
 - 58 11. Autres actifs financiers non courants
 - 59 12. Capitaux propres
 - 60 13. Paiements en actions
 - 61 14. Provisions non courantes
 - 65 15. Actifs et passifs courants d'exploitation et provisions courantes
 - 68 16. Informations relatives à l'endettement financier net
 - 72 17. Informations relatives à la gestion des risques financiers
 - 77 18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

79 E. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

- 79 19. Principales caractéristiques des contrats de concession
- 79 20. Engagements donnés au titre des contrats de concession

80 F. Autres notes

- 80 21. Transactions avec les parties liées
- 81 22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus
- 81 23. Effectifs
- 81 24. Honoraires des commissaires aux comptes

82 G. Litiges et arbitrages

82 H. Événements postérieurs à la clôture

- 82 25. Affectation du résultat 2010
- 82 26. Autres évolutions

83 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

COMPTES ANNUELS

- 84 Bilan**
- 86 Compte de résultat**
- 87 Tableau des flux de trésorerie**
- 88 Annexe aux comptes annuels**
- 101 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Comptes consolidés

au 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	1 292,2	1 285,7
dont :			
<i>Chiffre d'affaires - hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces</i>		1 149,8	1 110,5
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces</i>		142,4	175,2
Produits des activités annexes		2,3	2,7
Charges opérationnelles	4.2	- 708,8	- 695,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ		585,7	592,9
Paiement en actions (IFRS 2)	4.5	- 1,6	- 1,5
Résultats des sociétés mises en équivalence		- 0,0	0,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2	584,1	591,8
Coût de l'endettement financier brut		- 137,4	- 155,8
Produits financiers des placements de trésorerie		2,9	5,4
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5	- 134,5	- 150,4
Autres produits financiers	5	33,9	58,9
Autres charges financières	5	- 10,7	- 20,6
Impôts sur les bénéfices	6	- 161,2	- 168,8
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		311,6	310,8
Résultat net - Part des minoritaires		0,0	0,0
RÉSULTAT NET - Part du Groupe		311,6	310,8
RÉSULTAT NET par action (en euros) - Part du Groupe	7	76,8	76,6

Résultat global

(en millions d'euros)	2010	2009
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	311,6	310,8
Instruments financiers des sociétés contrôlées: variation de juste valeur	- 0,1	- 6,1
dont :		
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	0,0	0,0
<i>Couverture de flux de trésorerie (*)</i>	- 0,1	- 6,1
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variation de juste valeur	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,2	0,1
Impôts (**)	0,0	2,1
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0,2	- 3,9
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	311,8	306,9

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(**) Effet d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (2,1 millions d'euros en 2009).

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	5 260,5	5 385,3
Immobilisations corporelles du domaine concédé	9	515,2	493,1
Immobilisations corporelles	9	8,8	9,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	0,1	0,6
Autres actifs financiers non courants	11	28,9	23,8
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		5 813,5	5 911,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	15	1,7	1,4
Clients et autres créances d'exploitation	15	121,7	98,2
Autres actifs courants	15	13,2	13,2
Autres actifs financiers courants	17	107,2	81,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	16	10,4	10,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	16	307,7	285,9
TOTAL ACTIFS COURANTS		561,9	490,6
TOTAL ACTIFS		6 375,4	6 402,5

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves consolidées		1 685,8	1 560,2
Réserves de conversion		- 0,4	- 0,6
Résultat net de la période - Part du Groupe		311,6	310,8
Réserve de juste valeur		- 5,1	- 5,0
CAPITAUX PROPRES - Part du Groupe	12	2 150,2	2 023,6
Intérêts minoritaires	12.5	0,0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 150,2	2 023,6
Passifs non courants			
Provisions non courantes	14	22,1	24,8
Emprunts obligataires	16	2 244,8	2 239,9
Autres emprunts et dettes financières	16	1 114,4	1 111,4
Impôts différés passifs	6.3	335,2	328,8
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 716,5	3 704,9
Passifs courants			
Provisions courantes	15.3	196,0	178,3
Fournisseurs	15.1	28,9	40,8
Dettes sur immobilisations	15.1	54,5	32,0
Autres passifs courants	15.1	84,5	85,5
Passifs d'impôt exigible		4,9	61,2
Dettes financières courantes	16 - 17	140,0	276,1
TOTAL PASSIFS COURANTS		508,6	673,9
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		6 375,4	6 402,5

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA PÉRIODE		311,6	310,8
Dotations nettes aux amortissements	4.4	223,5	213,2
Dotations nettes aux provisions		9,9	18,5
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	13	- 0,5	- 2,9
Résultat sur cessions		0,4	0,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	10	0,0	- 0,4
Dividendes des sociétés non consolidées		- 0,3	- 0,6
Coûts d'emprunts immobilisés	8	- 33,5	- 58,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	134,5	150,4
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	6	161,2	168,8
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de financement et impôts		806,8	800,1
Variation du BFR et des provisions courantes	15	6,9	- 40,6
Impôts payés		- 212,4	- 71,0
Intérêts financiers nets payés	5	- 144,5	- 153,2
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité	I	456,8	535,3
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		- 1,5	- 5,7
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,1	0,2
Investissements opérationnels nets	9	- 1,4	- 5,4
FLUX DE TRÉSORERIE liés à l'activité après investissements opérationnels nets		455,4	529,9
Investissements du domaine concédé	8	- 100,5	- 315,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées		0,8	1,3
Autres		0,0	0,0
FLUX DE TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissements	II	- 101,0	- 319,5
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	12.4	- 184,5	- 181,4
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	16	7,0	4,7
Remboursements d'emprunts & variation des autres dettes financières courantes	16	- 6,5	- 304,8
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes courantes	17	- 150,1	149,1
FLUX NETS DE TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	III	- 334,2	- 332,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	I + II + III	21,6	- 116,7
Trésorerie nette à l'ouverture		285,9	402,6
Autres variations		0,2	0,0
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		307,7	285,9
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		150,1	- 149,1
(Émission) remboursement des emprunts		- 0,4	300,1
Autres variations		12,5	4,2
Incidence des variations de juste valeur		- 2,6	- 7,5
Incidence des variations des cours de devises		- 0,0	- 0,0
VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET	16	181,2	31,1
Endettement net en début de période		- 3 225,9	- 3 257,0
ENDETTEMENT NET EN FIN DE PERIODE		- 3 044,6	- 3 225,9

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres / Part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Résultat net	Total	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES 01/01/2009	158,3	1 419,6	- 0,7	- 1,0	323,9	1 900,1	0,0	1 900,1
Résultat net de la période					310,8	310,8		310,8
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			0,1	- 4,0		- 3,9		- 3,9
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			0,1	- 4,0	310,8	306,9	0,0	306,9
Affectation de résultat et dividendes distribués		142,5			- 323,9	- 181,4		- 181,4
Paiements en actions (IFRS 2)		- 1,9				- 1,9		- 1,9
CAPITAUX PROPRES 31/12/2009	158,3	1 560,1	- 0,7	- 5,0	310,9	2 023,6	0,0	2 023,6
Résultat net de la période					311,6	311,6		311,6
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres			0,2	- 0,1		0,2		0,2
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE			0,2	- 0,1	311,6	311,8	0,0	311,8
Affectation de résultat et dividendes distribués		126,4			- 310,8	- 184,5		- 184,5
Paiements en actions (IFRS 2)		- 0,7				- 0,7		- 0,7
CAPITAUX PROPRES 31/12/2010	158,3	1 685,8	- 0,4	- 5,0	311,6	2 150,2	0,0	2 150,2

Annexe

aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe Cofiroute (le Groupe) au 31 décembre 2010 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation, dès sa clôture au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 « Traitement comptable des contrats de concession » dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2010 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2009, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2010 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 »).

Les informations relatives à l'exercice 2008 présentées dans le rapport financier 2009, déposé à l'AMF le 30 avril 2010, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2011.

(1) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

1.1.1. Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, soit pour Cofiroute à compter du 1^{er} janvier 2010.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision.

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit des modifications sur les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires et sur les cessions de titres.

Ces normes ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe.

1.1.2. Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, sans impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010, sont les suivantes:

- IFRS 2 amendée « Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11), publiée en juin 2009 ;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2009, l'IASB a précisé que 100 % des actifs et passifs de la filiale cédée avec perte de contrôle doivent être présentés en actifs destinés à être cédés au bilan, et le cas échéant en tant qu'activité abandonnée au compte de résultat ;
- IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture » (partiellement adoptée par l'UE) ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » ;
- certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en avril 2009.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2010

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 :

- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2. Méthodes de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne les sociétés suivantes dont le Groupe détient 100 % du capital :

- Cofiroute Participations
- Cofiroute Corporation, SR 91 et Cofiroute USA
- Cofiroute UK LTD.

Le Groupe ne détient aucune société contrôlée conjointement.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne uniquement :

- Crossing Company Limited, détenue à 42,86 % par Cofiroute UK LTD.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2010			31/12/2009		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	2	4	6	2	4
Mise en équivalence	1	0	1	2	0	2
Total	7	2	5	8	2	6

La variation de périmètre concerne la liquidation de la société « Operadora Autopista Del Bosque » (OADB), dont le Groupe détenait 40 % du capital.

2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les exercices 2009 et 2010 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2010 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), du plan d'attribution d'actions de performance et du Plan d'épargne du Groupe (PEG) VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les futures augmentations de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note D. 14.1 « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de construction (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématique usuelles, intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. Ce modèle s'applique pour les titres de participations non cotés pour lesquels la juste valeur retenue correspond au coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A. 3.4 « Contrats de concession » présentée ci-dessous. Le chiffre d'affaires comprend :

- d'une part, les péages perçus sur les ouvrages routiers concédés, ainsi que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées, dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11. Par ailleurs, il intègre le montant cumulé des prestations de services réalisées par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les études et assistances réalisées dans le cadre de l'activité développement et des prestations de service réalisées en dehors des limites des concessions ou au profit d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes.

3.4. Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération de la part des usagers selon le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « *pass through* » ou « *shadow toll* »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » (voir note A. 3.10). Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux contrats existants dans le Groupe.

3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des PEG VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription au PEG représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Ils sont évalués sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial Monte Carlo est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur, car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance VINCI conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers, tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3. Plan d'épargne salariale VINCI

Dans le cadre du Plan d'épargne Groupe (PEG), VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du PEG sont octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI SA, après approbation en Assemblée générale, et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, Le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance, et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut, qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instrument de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements », qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Dans la mesure où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts.

3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif, et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de cet ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service du droit d'exploitation.

3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre du Groupe. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de télétransmission, de vidéosurveillance...

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de trois à dix ans.

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les *goodwill* et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché, diminuée des coûts de vente, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition comprenant, le cas échéant, le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A. 3.14 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ce test de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Les résultats inhérents à ces participations figurent en résultat opérationnel.

3.16. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (cf. note A. 3.25 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Ils font l'objet d'une dépréciation si la juste valeur est inférieure au coût d'entrée.

3.17. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode FIFO.

3.18. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur, en tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non recouvrement est apprécié, selon le cas, sur la base d'un ensemble de créances prises globalement ou de créances individuelles. Il est tenu compte notamment des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.19. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture (cf. note A. 3.25 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires, et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash flow* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires, des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash flow* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3.22.1. Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14 (*asset ceiling*).

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation, au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les « passifs courants ».

3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, ainsi que les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. A. 3.22.2 « Autres provisions non courantes »). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses, révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation est comptabilisé en autres charges financières.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

3.24. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

3.25. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants).

La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

3.25.1. Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif, ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants, ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres, pour la « part efficace » de la couverture, et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

3.25.2. Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité : l'activité d'exploitation d'infrastructures autoroutières et de grands ouvrages (ponts et tunnels), dans le cadre de contrats de concession ou d'exploitation.

C. Notes relatives au compte de résultat

4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

4.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2010	2009
Chiffres d'affaires - Recettes de péage	1 128,9	1 087,2
Chiffres d'affaires - Autres	20,9	23,3
CHIFFRE D'AFFAIRES - Hors construction de nouvelles infrastructures	1 149,8	1 110,5
Chiffres d'affaires - Construction de nouvelles infrastructures	142,4	175,2
Chiffre d'affaires - Construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces	142,4	175,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 292,2	1 285,7

4.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 292,2	1 285,7
dont:		
<i>Chiffre d'affaires - Hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces</i>	1 149,8	1 110,5
<i>Chiffre d'affaires - Construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces</i>	142,4	175,2
PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES	2,3	2,7
Charges de construction	- 142,4	- 175,2
Achats consommés	- 14,9	- 12,9
Services extérieurs	- 83,7	- 76,6
Impôts et taxes	- 130,6	- 123,5
Charges de personnel	- 106,8	- 107,9
Autres produits et charges opérationnels	- 0,3	- 0,2
Amortissements	- 223,5	- 213,2
Dotations nettes aux provisions et autres (*)	- 6,7	14,0
CHARGES OPÉRATIONNELLES D'EXPLOITATION	- 708,8	- 695,5
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	585,7	592,9
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	<i>50,9 %</i>	<i>53,4 %</i>
Paiements en actions (IFRS 2)	- 1,6	- 1,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 0,0	0,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	584,1	591,8
<i>% du chiffre d'affaires (**)</i>	<i>50,8 %</i>	<i>53,3 %</i>

(*) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note D. 14.2 « Autres provisions non courantes ») et des provisions courantes (voir note D. 15.3. « Analyse des provisions courantes »).

(**) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

4.3. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2010	2009
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 0,3	- 0,2
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	0,0	0,0
TOTAL	- 0,3	- 0,2

4.4. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	- 180,9	- 177,8
Immobilisations corporelles du domaine concédé	- 40,5	- 34,0
Immobilisations corporelles	- 2,1	- 1,4
AMORTISSEMENTS	- 223,5	- 213,2

Seules les immobilisations en service du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité.

4.5. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 1,6 million d'euros au titre de l'exercice 2010 (contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2009), dont 0,8 million d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (contre 1,0 million d'euros au 31 décembre 2009) (voir note D. 13 « Paiement en actions »).

5. Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2010	2009
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	- 137,4	- 155,8
Produits financiers des placements de trésorerie	2,9	5,4
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 134,5	- 150,4
Autres produits financiers	33,9	58,9
Autres charges financières	- 10,7	- 20,6
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	23,3	38,3

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 134,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 150,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 38,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les autres produits financiers intègrent principalement les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction, pour 33,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 58,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les autres charges financières comprennent notamment les coûts d'actualisation, pour un montant de -10,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre -20,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés, à hauteur de -9,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (-19,2 millions d'euros au 31 décembre 2009), et les provisions pour retraites à hauteur de -0,8 million d'euros au 31 décembre 2010 (-1,2 million d'euros au 31 décembre 2009).

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 147,6		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	2,9		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	8,9		- 0,1
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,3		
Actifs disponibles à la vente		0,0	
Dividendes		0,3	
Résultat de change		0,0	
Coûts d'actualisation		- 10,5	
Coûts d'emprunts immobilisés		33,5	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 134,5	23,3	- 0,1

(en millions d'euros)	31/12/2009		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	- 168,4		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	5,4		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	11,1		- 6,1
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,5		
Actifs disponibles à la vente		0,0	
Dividendes		0,6	
Résultat de change		0,0	
Coûts d'actualisation		- 20,3	
Coûts d'emprunts immobilisés		58,0	
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	- 150,4	38,3	- 6,1

La baisse des coûts d'emprunts immobilisés de 24,5 millions d'euros est à mettre en relation avec la mise en service de la première section du Duplex A86 le 1^{er} juillet 2009.

Le recul du coût de l'endettement financier de 15,9 millions d'euros s'explique principalement par la charge d'intérêt sur un emprunt obligataire à taux fixe de 300 millions d'euros remboursé en novembre 2009 et, dans une moindre mesure, par la baisse du coût de la dette en liaison avec les nouvelles opérations de couverture.

Enfin, la diminution de 9,8 millions d'euros de la charge d'actualisation est liée essentiellement à la moindre baisse des taux d'actualisation constatée au 31 décembre 2010, servant à la détermination de la valeur actualisée des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts net des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	15,8	14,8
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	0,5	- 1,6
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	- 0,7	2,4
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	- 6,8	- 4,5
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
RÉSULTAT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS AFFECTÉ À LA DETTE NETTE FINANCIÈRE	8,9	11,1

6. Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôt s'élève à 161,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 168,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

6.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	2010	2009
Impôts courants	- 154,8	- 157,2
Impôts différés	- 6,4	- 11,7
<i>dont différences temporelles</i>	0,9	- 4,4
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	- 7,3	- 7,3
TOTAL IMPÔTS	- 161,2	- 168,8

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé pour Cofiroute, société tête de groupe fiscal intégré regroupant deux filiales françaises et comprenant une provision fiscale au titre de la vérification en cours ;
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour 0,2 million d'euros, contre 0,4 million d'euros en 2009.

6.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 34,09 % sur l'exercice 2010 contre 35,23 % en 2009.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	472,8	479,3
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE ATTENDU	- 162,8	- 165,0
Différences permanentes et divers écarts	1,6	- 3,8
IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ	- 161,2	- 168,8
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,09 %	35,23 %
Taux d'impôt effectif (hors incidence des paiements en actions et sociétés mises en équivalence)	34,32 %	35,79 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions. Elles s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2010 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2009).

6.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations			31/12/2009
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	5,9	0,0			5,9
Différences temporelles sur provisions	5,9	1,0			4,9
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	7,2				7,2
Mise à la juste valeur des instruments financiers	1,6	0,0	0,0		1,6
Autres	12,2	2,7			9,6
TOTAL	32,9	3,7	0,0	0,0	29,2
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	13,4	0,0			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	339,5	7,6			331,9
Amortissements dérogatoires	14,1	1,7			12,4
Autres	1,1	0,9			0,2
TOTAL	368,1	10,2	0,0	0,0	358,0
IMPÔTS DIFFÉRÉS NET	335,2	6,5	- 0,0	0,0	328,8

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (339,5 millions d'euros en 2010 et 331,9 millions d'euros en 2009).

6.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôt différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

7. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516, sans changement sur les exercices 2010 et 2009. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action, de base et dilué, en 2010 et en 2009, est de 4 058 516.

D. Notes relatives au bilan

8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service (*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2009	5 419,3	1 634,2	7 053,5
Acquisitions de l'exercice	109,8	121,8	231,7
Autres mouvements	1 176,9	- 1 037,7	139,1
	6 706,0	718,3	7 424,3
Subventions reçues	- 1,6		- 1,6
Au 31/12/2009	6 704,4	718,3	7 422,6
Acquisitions de l'exercice	69,4	106,5	175,8
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	19,1	- 18,6	0,5
	6 792,8	806,1	7 598,9
Subventions reçues	- 119,0		- 119,0
Au 31/12/2010	6 673,9	806,1	7 480,0
Amortissements			
Au 01/01/2009	- 1 859,5	0,0	- 1 859,5
Amortissements de la période	- 177,8		- 177,8
Au 31/12/2009	- 2 037,4	0,0	- 2 037,4
Amortissements de la période	- 181,2		- 181,2
Sorties de l'exercice	0,0		0,0
Autres mouvements	- 0,9		- 0,9
Au 31/12/2010	- 2 219,5	0,0	- 2 219,5
Valeur nette			
Au 01/01/2009	3 559,8	1 634,2	5 193,9
Au 31/12/2009	4 667,0	718,3	5 385,3
Au 31/12/2010	4 454,4	806,1	5 260,5

(*) Subventions déduites.

Les immobilisations incorporelles progressent de 175,8 millions d'euros (contre 231,7 millions d'euros en 2009), investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

Les coûts d'emprunts incorporés, durant la période, dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 33,5 millions (contre 58,0 millions d'euros en 2009).

Les immobilisations incorporelles en cours du domaine concédé s'élèvent à 806,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, dont 737,6 millions d'euros pour l'A86.

9. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2009	745,3	1,0	9,5	21,5	777,3
Acquisitions de l'exercice	100,8	0,0	0,0	5,7	106,4
Sorties de l'exercice	- 3,4	- 0,2	- 4,3	- 0,1	- 8,0
Autres mouvements	- 140,0	0,3	0,0	0,5	- 139,2
Au 31/12/2009	702,7	1,0	5,2	27,6	736,6
Acquisitions de l'exercice	63,9	0,0	0,0	1,4	65,3
Sorties de l'exercice	- 2,7	- 0,1	0,0	- 0,0	- 2,8
Autres mouvements	- 0,8	0,0	1,7	- 1,3	- 0,4
Au 31/12/2010	763,1	1,0	7,0	27,7	798,7
Amortissements					
Au 01/01/2009	- 178,5		- 9,2	- 18,7	- 206,3
Amortissements de la période	- 34,0		- 0,1	- 1,4	- 35,4
Sorties de l'exercice	2,8		4,3	0,1	7,2
Au 31/12/2009	- 209,6		- 4,9	- 20,0	- 234,5
Amortissements de la période	- 40,5		- 0,3	- 1,8	- 42,6
Sorties de l'exercice	2,3		0,0	0,0	2,3
Autres mouvements	0,0		- 0,4	0,4	- 0,0
Au 31/12/2010	- 247,8		- 5,6	- 21,4	- 274,7
Valeur nette					
Au 01/01/2009	566,9	1,0	0,4	2,9	571,2
Au 31/12/2009	493,1	1,0	0,3	7,6	502,1
Au 31/12/2010	515,2	1,0	1,4	6,3	524,0

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence

La valeur des entreprises associées au 31 décembre 2010 est de 0,1 million d'euros, contre 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009. Ces montants correspondent uniquement à la valorisation de la participation dans la société Le Crossing Company Limited, sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, OADB étant sortie du périmètre de consolidation en 2010.

Les principales données financières au 31 décembre 2010 relatives à cette société sont les suivantes (à 43 %) :

(en millions d'euros)	Le Crossing Company Limited
<i>Données financières (en quote-part)</i>	
Chiffre d'affaires	0,041
Résultat opérationnel	- 0,024
RÉSULTAT NET	- 0,012
<i>Autres informations au bilan (en quote-part)</i>	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2010	0,104
Actifs courants	0,230
Actifs non courants	0,002
Passifs courants	0,128
Passifs non courants	0,000
Valeur des titres mis en équivalence	0,099

11. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs disponibles à la vente	0,4	0,4
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	28,5	23,4
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	28,9	23,8

(*) Voir note D. 17 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2010, sans changement par rapport au 31 décembre 2009. Ils comprennent des titres de participation non cotés dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par Cofiroute.

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Société d'Exploitation de Radiodiffusion Autoroutière	0,062	0,062
Médiamobile	0,060	0,060
Cofiroute Services	0,018	0,018
Société de Prestations et de Transactions Foncières	0,008	0,008
Centaure Bretagne	0,181	0,181
Auto Trafic GIE	0,043	0,043
Toll Collect	47,005	47,005
<i>Provision sur titres de participation</i>	<i>- 47,005</i>	<i>- 47,005</i>
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	0,372	0,372

Il est également à noter que la participation dans Toll Collect, à hauteur de 47,0 millions d'euros, reste intégralement provisionnée au 31 décembre 2010.

12. Capitaux propres

12.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516, sans changement sur les exercices 2010 et 2009. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action, en 2010 et en 2009, est de 4 058 516.

12.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables du Groupe ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Libres d'impôt sur les sociétés	1 423,2	1 292,6
RÉSERVES DISTRIBUABLES	1 423,2	1 292,6

Par ailleurs, la réserve légale de Cofiroute s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, sans changement sur l'exercice.

12.3. Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent, par nature d'instruments financiers, les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	- 7,6	- 1,5
Variations de juste valeur de la période	0,1	- 5,8
Éléments de juste valeur constatés en résultat	- 0,2	- 0,3
RÉSERVE DE CLÔTURE	- 7,7	- 7,6
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute	- 7,7	- 7,6
Effet d'impôt associé	2,7	2,6
RÉSERVE NETTE D'IMPÔT	- 5,1	- 5,0

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement la couverture d'emprunt à taux variable (mise en place de swap payeurs taux fixe et receveurs taux variable). Ces opérations sont décrites en note D. 17.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

12.4. Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2010 et 2009 s'analysent de la façon suivante :

	2010	2009
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	35,00	35,95
Solde du dividende	41,78	10,45
DIVIDENDE NET GLOBAL	76,78	46,40
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	142,0	145,9
Solde du dividende	169,6	42,4
DIVIDENDE NET GLOBAL	311,6	188,3

Cofiroute a procédé au versement du solde du dividende 2009 le 3 mai 2010.

Un acompte sur dividende de 35 euros par action, au titre de l'exercice 2010, a été versé le 29 novembre 2010 (pour un montant de 142,0 millions d'euros), contre 35,95 euros versés au titre de l'exercice 2009 (pour un montant de 145,9 millions d'euros).

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2010 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (voir note H. 25 « Affectation du résultat 2010 »).

12.5. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2010, les filiales sur lesquelles un contrôle de fait est exercé par le Groupe sont toutes intégrées à 100 %. (cf. partie A. 2.1 « Périmètre de consolidation »). De ce fait, les comptes consolidés du Groupe ne présentent pas d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2010.

13. Paiements en actions

Les salariés du Groupe Cofiroute bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions de performance et du Plan d'épargne Groupe (PEG) octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2010 au titre des paiements en actions s'est élevée à 1,6 million d'euros, dont 0,6 million d'euros au titre du PEG, contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2009, dont 0,4 million d'euros au titre du PEG.

Concernant le PEG, le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de la période de souscription.

14. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour retraite	14.1	3,2	2,2
Autres provisions non courantes	14.2	19,0	22,6
PROVISIONS NON COURANTES À PLUS D'UN AN		22,1	24,8

14.1. Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient, au 31 décembre 2010, à 3,3 millions d'euros (dont 3,2 millions d'euros à plus d'un an), contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 2,2 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2010	2009
Taux d'actualisation	5,00 %	5,10 %
Taux d'inflation	2,10 %	1,90 %
Taux de revalorisation des salaires	1,00 %	1,00 %
Taux de revalorisation des rentes	1,00 %	1,00 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur). Le taux d'actualisation finalement retenu est celui qui aligne la durée réelle des régimes avec celle de ces obligations. Les autres hypothèses actuarielles ont été adaptées pour tenir compte de la nouvelle législation suite à la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites, portant à 67 ans l'âge légal de départ à la retraite.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la « *Building Block Method* », qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2010. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2010 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/2010		31/12/2009	
	Zone euro	Moyenne pondérée	Zone euro	Moyenne pondérée
Répartition des actifs financiers				
Actions	7 %	7 %	8 %	8 %
Obligations	84 %	84 %	84 %	84 %
Immobilier	9 %	9 %	8 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
TAUX MOYEN DE RENDEMENT RETENU	4 %	4 %	4 %	4 %

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 13,3	- 12,3
Juste valeur des actifs financiers	5,9	5,7
SURPLUS (OU DÉFICIT)	- 7,5	- 6,6
PROVISIONS RECONNUES AU BILAN	- 3,3	- 2,2
Actifs reconnus au bilan	0,0	0,0
Éléments non reconnus au bilan	4,2	4,4
<i>Écarts actuariels</i>	1,5	1,6
<i>Coût des services passés</i>	2,7	2,8

Évolution de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	12,3	13,9
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,7	5,5
Droits supplémentaires acquis	0,7	0,9
Actualisation de l'année	0,7	0,8
Prestations servies sur l'exercice	- 0,2	- 0,4
Écarts actuariels	- 0,1	0,7
Coût des services passés	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régimes	0,0	- 3,6
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13,3	12,3
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,9	5,7
Actifs de couverture		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5,7	5,5
Rendement attendu des fonds	0,2	0,2
Cotisations versées aux fonds	0,3	0,4
Prestations servies sur l'exercice	- 0,2	- 0,4
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5,9	5,7
Éléments non reconnus au bilan		
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	4,4	7,5
Effet de changements d'hypothèses	0,0	0,8
% des engagements de retraite	0,3 %	6,2 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	- 0,1	- 0,1
% des engagements de retraite	- 0,9 %	- 0,5 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	0,0	0,0
% des actifs de couverture	0,0	0,0
Effets des fermetures et modifications de régime	- 0,2	- 3,8
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4,2	4,4
<i>dont écarts actuariels</i>	1,5	1,6
<i>dont coût des services passés</i>	2,7	2,8
Écarts actuariels / engagements (en %)	11,2 %	12,8 %

Le Groupe estime à 0,5 million d'euros les versements prévus en 2011 pour les engagements de retraite, dont 0,3 million d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 0,2 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et des effets des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	- 13,3	- 12,3	- 13,9	- 6,8	- 8,1
Juste valeur des actifs financiers	5,9	5,7	5,5	5,3	5,1
Surplus (ou déficit)	- 7,5	- 6,6	- 8,3	- 1,5	- 3,0
Ajustements liés à l'expérience	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,0	- 0,1
Effets des gains et pertes d'expérience au titre des engagements de retraite	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,0	- 0,1
% des engagements de retraite	0,9 %	0,5 %	1,6 %	0,6 %	1,5 %
Effets des gains et pertes d'expérience au titre des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
% des actifs de couverture	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2010	2009
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	0,7	0,9
Actualisation des droits acquis	0,7	0,8
Rendement attendu des fonds	- 0,2	- 0,2
Amortissement des écarts actuariels	0,2	0,3
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	0,0	- 0,1
Coût des services passés - droits acquis	0,0	0,0
Autres	- 0,2	- 0,5
TOTAL	1,1	1,3

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il comprend les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 151 312 heures au 31 décembre 2010.

14.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2010 et 2009, les provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2009	15,2	7,0	- 0,9	0,0	0,0	- 0,3	21,1
Autres avantages au personnel (*)	15,7	1,5	- 1,0	- 2,7			13,6
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	7,6	6,3	- 0,6	- 0,7			12,5
Actualisation provisions non courantes	- 0,3	- 0,1					- 0,4
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 2,0					- 1,1	- 3,1
31/12/2009	21,1		- 1,6	- 3,4	0,0	- 1,1	22,6
Autres avantages au personnel (*)	13,6	0,5	- 1,6				12,5
Risques financiers	0,0						0,0
Autres risques	12,5	10,6	- 12,0	- 0,3			10,8
Actualisation provisions non courantes	- 0,4	0,2					- 0,1
Reclassement part à moins d'un an non courant	- 3,1					- 1,0	- 4,1
31/12/2010	22,6	11,3	- 13,5	- 0,3	0,0	- 1,0	19,0

(*) Essentiellement provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS) (détail en note D. 14.2.1. « Autres avantages au personnel »).

14.2.1. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent essentiellement les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS). Elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	2010	2009
Taux d'actualisation	2,51 %	3,25 %
Taux d'inflation	2,10 %	1,90 %
Taux de revalorisation salaires	2,20 %	2,20 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2010 s'élève à 10,7 millions d'euros (dont 8,5 millions d'euros à plus d'un an).

14.2.2. Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions au titre des litiges et arbitrages ainsi qu'une provision au titre de la vérification en cours. Elles s'élèvent à 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe. Les litiges et vérifications en cours ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

15. Actifs et passifs courants d'exploitation et provisions courantes

15.1. Variation des actifs et passifs courants d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	Variations 2010 /2009	
			Liées à l'activité	Créances / dettes sur immobilisations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,7	1,4	0,4	
Clients et autres créances d'exploitation	121,7	98,2	3,5	20,0
Autres actifs courants	13,2	13,2	- 0,0	
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	136,6	112,7	3,9	20,0
Dettes fournisseurs	- 83,3	- 72,8	12,0	- 22,4
Autres passifs courants	- 82,1	- 83,4	1,3	
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 165,4	- 156,2	13,2	- 22,4
TOTAL (avant provisions courantes) (I+II)	- 28,8	- 43,5	17,1	- 2,4
PROVISIONS COURANTES	- 196,0	- 178,3	- 17,7	
<i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>2,0</i>	<i>0,9</i>	<i>1,0</i>	
TOTAL (après provisions courantes)	- 224,8	- 221,8	- 0,5	- 2,4

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	< 1 an					
	31/12/2010	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,7	1,7				
Clients et autres créances d'exploitation	121,7	121,7				
Autres actifs courants	13,2	6,7	6,5			
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	136,6	130,1	6,5	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs	- 83,3	- 83,3				
Autres passifs courants	- 82,1	- 75,8	- 0,2	- 0,3	- 2,6	- 3,2
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 165,4	- 159,1	- 0,2	- 0,3	- 2,6	- 3,2
TOTAL (AVANT PROVISIONS COURANTES) (I+II)	- 28,8	- 29,0	6,3	- 0,3	- 2,6	- 3,2

(en millions d'euros)	< 1 an					
	31/12/2009	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,4	1,4				
Clients et autres créances d'exploitation	98,2	95,8	0,2	0,3	1,9	
Autres actifs courants	13,2	12,0	1,1			
STOCKS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION (I)	112,7	109,2	1,3	0,3	1,9	0,0
Dettes fournisseurs	- 72,8	- 72,8				
Autres passifs courants	- 83,4	- 49,6	- 15,1	- 9,6	- 9,1	
FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION (II)	- 156,2	- 122,5	- 15,1	- 9,6	- 9,1	0,0
TOTAL (AVANT PROVISIONS COURANTES) (I+II)	- 43,5	- 13,3	- 13,8	- 9,3	- 7,1	0,0

15.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leur dépréciation éventuelle :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients - Autres	68,8	68,0
Provisions - Créances clients	- 2,2	- 1,9
CRÉANCES CLIENTS NETTES	66,7	66,1

Au 31 décembre 2010, les retards de paiement des clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	< 1 an				
	31/12/2010	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	De 1 à 5 ans
Créances clients	68,8	65,5	0,3	0,1	2,8
Provisions créances clients nettes	- 2,2	0,0	- 0,1	- 0,1	- 1,9

15.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2010 et 2009, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2009	175,9	31,0	- 36,0	0,0	0,1	171,1
Remises en état	1,9		- 0,3			1,5
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	168,4	41,7	- 26,7	- 7,6		175,8
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,8				0,2	0,9
31/12/2009	171,1	41,7	- 27,0	- 7,6	0,2	178,3
Remises en état	1,5		- 0,3	- 0,1		1,1
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	175,8	45,4	- 28,4			192,9
Reclassement part à moins d'un an non courant	0,9				1,0	2,0
31/12/2010	178,3	45,4	- 28,6	- 0,1	1,0	196,0

Les provisions courantes, rattachées directement au cycle d'exploitation, s'élèvent au 31 décembre 2010 à 196,0 millions d'euros (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes), contre 178,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elles concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent principalement les dépenses effectuées pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions représentent 192,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 175,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

16. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Non courant(*)	Courant(*)	Total	Non courant	Courant(*)	Total
Emprunts obligataires	- 2244,8	- 66,7	- 2311,5	- 2239,9	- 68,6	- 2308,5
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	- 1098,3	- 10,4	- 1108,7	- 1100,4	- 10,7	- 1111,1
Instruments financiers comptabilisés au coût amorti	- 3343,1	- 77,1	- 3420,2	- 3340,3	- 79,3	- 3419,6
Autres dettes financières courantes					- 150	- 150
Découverts bancaires						
I - DETTES FINANCIÈRES BRUTES	- 3343,1	- 77,1	- 3420,2	- 3340,3	- 229,4	- 3569,7
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>24,0</i>		<i>24,0</i>	<i>23,4</i>		<i>23,4</i>
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option juste valeur)						
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie		10,4	10,4		10,3	10,3
Équivalent de trésorerie		293,6	293,6		268,9	268,9
Disponibilités		14,1	14,1		17,0	17,0
II - ACTIFS FINANCIERS		318,1	318,1		296,2	296,2
Dérivés						
Instruments dérivés passifs	- 15,2	- 62,9	- 78,0	- 10,7	- 46,7	- 57,5
Instruments dérivés actifs	28,5	107,2	135,7	23,4	81,7	105,1
III - INSTRUMENTS DÉRIVÉS	13,3	44,3	57,6	12,6	35,0	47,6
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3329,8	285,3	- 3044,5	- 3327,7	101,8	- 3225,9

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus (ICNE).

Au 31 décembre 2010, le Groupe affiche un endettement financier net de 3,0 milliards d'euros, en recul de 181,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts obligataires (non courants)	- 2244,8	- 2239,9
Autres emprunts de dettes financières	- 1098,3	- 1100,4
Dettes financières courantes	- 77,1	- 229,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	10,4	10,3
Disponibilités et équivalent de trésorerie	307,7	285,9
Instruments dérivés actifs non courants	28,5	23,4
Instruments dérivés passifs non courants	- 15,2	- 10,7
Instruments dérivés actifs courants	107,2	81,7
Instruments dérivés passifs courants	- 62,9	- 46,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 3044,5	- 3225,9

Les instruments dérivés actifs sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en « autres actifs financiers non courants » pour la part à plus d'un an, et « autres actifs financiers courants » pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés passifs sont présentés au bilan, selon leur maturité et leur qualification comptable, en « autres passifs financiers non courants » pour la part à plus d'un an, et « autres passifs financiers courants » pour la part à moins d'un an.

16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2010, le montant au bilan des dettes financières à long terme reste stable, à 3,4 milliards d'euros, par rapport au 31 décembre 2009. Il n'y a pas eu de variation significative sur ce poste au cours de l'exercice 2010.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2010 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010						31/12/2009	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	300,0	324,4	4,056	300,0	322,3
Émission TAP 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	200,0	208,7	2,704	200,0	209,5
Émission obligataire 2003	EUR	5,250 %	avril-18	600,0	643,2	21,230	600,0	645,6
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	761,1	22,808	750,0	764,1
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	343,4	10,644	350,0	342,2
PEE avril 2003	EUR	7,500 %	avril-10		0,0	0,000	4,8	5,0
PEE octobre 2003	EUR	7,500 %	octobre-10		0,0	0,000	1,2	1,2
PEE avril 2004	EUR	7,500 %	avril-11	4,0	4,3	0,226	4,0	4,4
PEE avril 2005	EUR	7,500 %	avril-12	3,3	3,6	0,182	3,3	3,8
PEE avril 2006	EUR	7,500 %	avril-13	3,0	3,4	0,166	3,0	3,5
PEE avril 2007	EUR	7,500 %	avril-14	2,0	2,3	0,111	2,0	2,3
PEE avril 2008	EUR	7,500 %	avril-15	4,5	5,1	0,227	4,5	5,1
PEE avril 2009	EUR	5,000 %	avril-14	1,3	1,3	0,047	1,3	1,3
PEE décembre 2009	EUR	7,500 %	décembre-16	2,5	2,9	0,007	2,5	2,9
PEE avril 2010	EUR	3,750 %	avril-15	1,1	1,1	0,029		
PEE mai 2010	EUR	7,500 %	mai-17	5,5	6,8	0,276		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	Taux BEI	mars-13 à mars-17	75,0	75,0	0,045	75,0	75,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121 %	décembre-13 à décembre-27	50,0	50,0	0,006	50,0	50,0
BEI mars 2003	EUR	5,080 %	mars-18	75,0	87,7	2,923	75,0	86,1
BEI décembre 2004	EUR	Taux BEI	décembre-19	200,0	200,1	0,119	200,0	200,1
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	190,0	190,7	0,664	190,0	190,7
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	50,0	50,1	0,096	50,0	50,1
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	210,0	214,7	4,738	210,0	214,7
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	250,0	236,5	0,429	250,0	234,9
Ligne de crédit	EUR	EUR3M + 0,20 %	octobre-11			0,118		0,1
Autres	EUR		janvier-14	4,5	3,9	0,000	5,7	4,6
DETTES FINANCIÈRES LONG TERME				3331,6	3420,2	71,9	3332,3	3419,6

16.2. Ressources et liquidités

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs, et d'allonger la durée moyenne de sa dette.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait d'un montant de 1 338,1 millions d'euros de ressources disponibles, dont 318,1 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1 020 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées et non utilisées.

De plus, Cofiroute dispose d'un programme de billets de trésorerie de 450 millions d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Ce programme n'était pas utilisé en fin d'année 2010.

16.2.1. Échéancier des dettes et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2010, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	- 2311,5	- 2227,1	0,0	- 4,0	0,0	- 3,3	- 11,8	- 2208,0
Flux d'intérêts		- 1041,5	0,0	- 88,5	- 29,4	- 117,5	- 351,2	- 454,9
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	- 1108,7	- 1104,5	0,0	- 0,6	- 0,6	- 11,7	- 142,6	- 948,9
Flux d'intérêts		- 297,9	- 6,1	- 10,6	- 13,4	- 30,2	- 86,0	- 151,6
SOUS TOTAL: DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	- 3420,2	- 4671,0	- 6,1	- 103,7	- 43,4	- 162,7	- 591,6	- 3763,3
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0						
I - DETTES FINANCIÈRES	- 3420,2	- 4671,0	- 6,1	- 103,7	- 43,4	- 162,7	- 591,6	- 3763,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	10,4							
Équivalent de trésorerie	293,6							
Disponibilités	14,1							
IIII - ACTIFS FINANCIERS	318,1							
Instruments dérivés passifs	- 78,0	- 159,2	0,9	- 26,7	1,7	- 24,1	- 53,1	- 58,0
Instruments dérivés actifs	135,7	341,3	- 3,3	39,5	4,6	40,9	122,6	137,0
III - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	57,6	182,1	- 2,4	12,9	6,3	16,8	69,5	79,0
ENDETTEMENT FINANCIER NET (I + II + III)	- 3044,5	- 4488,9	- 8,5	- 90,8	- 37,1	- 145,9	- 522,1	- 3684,4
DETTES FOURNISSEURS	83,4	83,4	83,4					

Au 31 décembre 2010, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 8,8 ans (contre 9,4 ans au 31 décembre 2009).

Cofiroute n'a pas d'échéance significative sur son endettement avant 2016.

16.2.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	293,6	268,9
<i>Valeurs mobilières de placements (OPCVM)</i>	293,6	118,9
<i>Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine</i>	0,0	150,0
DISPONIBILITÉS	14,1	17,0
TRÉSORERIE NETTE	307,7	285,9
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	10,4	10,3
<i>Valeurs mobilières de placements (OPCVM)</i>	10,4	10,3
TRÉSORERIE NETTE GÉRÉE	318,1	296,2

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme ayant une maturité inférieure à trois mois à la mise en place, et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Ces différents actifs financiers (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un suivi au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les actifs financiers de gestion de trésorerie courante correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale. Les équivalents de trésorerie correspondent pour l'essentiel au placement des excédents nets de trésorerie du Groupe. Au 31 décembre 2010, l'encours géré représentait 318,1 millions d'euros.

16.2.3. Lignes de crédit revolving

Le Groupe dispose au 31 décembre 2010 d'un crédit bancaire confirmé non utilisé de 1 020 millions d'euros à échéance octobre 2011.

16.2.4. Covenants financiers

Les documentations des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

16.2.5. Notations de crédit

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's :

→ à long terme : BBB+ perspective stable ;

→ à court terme : A-2.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt ; l'endettement net consolidé du Groupe étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la direction financière du Groupe, conformément aux politiques de gestion validées par le comité des comptes et aux lignes directrices des comités de trésorerie et financement. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

31/12/2010						
(en millions d'euros)	Notes	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	28,5	16,0	- 4,6		39,9
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3			- 10,6	- 0,8	- 11,4
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4		91,2		- 62,1	29,1
DÉRIVÉS DE TAUX		28,5	107,2	- 15,2	- 62,9	57,6

31/12/2009						
(en millions d'euros)	Notes	Actif non courant	Actif courant (*)	Passif non courant	Passif courant (*)	Net
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	17.1.2	23,4	4,2			27,6
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	17.1.3			- 10,7	- 0,9	- 11,6
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	17.1.4		77,5		-45,8	31,7
DÉRIVÉS DE TAUX		23,4	81,7	- 10,7	- 46,7	47,7

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus (ICNE).

17.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession, et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe/taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture, conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

31/12/2010								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	-	-	-	725	725	44,5	- 4,6	39,9
Options de taux (<i>cap, floor, collar</i>)	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	-	-	-	725	725	44,5	- 4,6	39,9

31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	-	-	-	225	225	27,6	-	27,6
Options de taux (<i>cap, floor, collar</i>)	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	-	-	-	225	225	27,6	-	27,6

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

La variation entre les exercices 2009 et 2010 s'explique par la mise en place de deux swaps de variabilisation de l'emprunt obligataire échéance 2021, pour un montant total de 500 millions d'euros.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

31/12/2010								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	-	250	-	-	250	-	- 11,4	- 11,4
Options de taux (<i>cap, floor, collar</i>)	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE CERTAIN	-	250	-	-	250	-	- 11,4	- 11,4

31/12/2009								
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	-	-	250	-	250	-	- 11,6	- 11,6
Options de taux (<i>cap, floor, collar</i>)	200	-	-	-	200	-	-	-
DÉRIVÉS DE TAUX : COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE CERTAIN	200	-	250	-	450	-	- 11,6	- 11,6

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2010, et par les charges d'intérêts des émissions futures.

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêts et des options de taux d'intérêt (*caps*) dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variable. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts, et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque sur les *caps*, les variations de valeur sont reconnues en totalité en résultat. Deux *caps* d'un montant nominal de 200 millions d'euros qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont arrivés à échéance sur l'exercice 2010.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2010, au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impacteront le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		< 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	2,9	0,2	0,2	0,9	1,6
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	- 10,6	- 5,6	- 5,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	- 7,7	- 5,4	- 4,8	0,9	1,6

17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

		31/12/2010							
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL	
Swap de taux intérêt	-	-	-	1200	1200	91,2	- 62,1	29,1	
Options de taux (<i>cap, floor, collar</i>)	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	
DÉRIVÉS DE TAUX : NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	-	-	-	1200	1200	91,2	- 62,1	29,1	

		31/12/2009							
(en millions d'euros)	< 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	TOTAL	
Swap de taux intérêt	-	-	-	1200	1200	77,5	- 45,8	31,7	
Options de taux (<i>cap, floor, collar</i>)	325	-	-	-	325	-	-	-	
DÉRIVÉS DE TAUX : NON QUALIFIÉS COMPTABLEMENT DE COUVERTURE	325	-	-	1200	1525	77,5	- 45,8	31,7	

Trois caps à degrés d'un montant nominal total de 325 millions d'euros sont arrivés à échéance sur l'exercice 2010.

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2010 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Le Groupe n'est exposé au risque de change qu'au travers de ses filiales, ce risque est très marginal.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Le Groupe a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de client représentant plus de 0,5 % du CA (CA supérieur à 5 millions d'euros), hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Le Groupe considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note D. 15.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par contrepartie pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie, définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la direction financière du Groupe lors de comités de trésorerie, sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction financière du Groupe a mis en place des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisés.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable, définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2010										
(en millions d'euros)	Catégories comptables					JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option IV)	Actifs disponibles à la vente	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables (*)	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,4		0,4			0,4	0,4
I - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4			0,4	0,4
II - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	91,2	44,5				135,7		135,7		135,7
III - CRÉANCES CLIENTS						0,0				0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			10,4			10,4	10,4			10,4
Équivalent de trésorerie			293,6			293,6	293,6			293,6
Disponibilités			14,1			14,1		14,1		14,1
IV - ACTIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	318,1	0,0	0,0	318,1	304,0	14,1		318,1
TOTAL ACTIF	91,2	44,5	318,1	0,4	0,0	454,2	304,0	149,7	0,4	454,2
Emprunts obligataires, participatifs et TSDI					- 2 311,5	- 2 311,5	- 2 480,4	- 30,7		- 2 511,1
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					- 1 108,7	- 1 108,7		- 1 165,6		- 1 165,6
V - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	0,0	0,0	0,0	0,0	- 3 420,2	- 3 420,2	- 2 480,4	- 1 196,3		- 3 676,6
VI - INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	- 62,1	- 16,0				- 78,0		- 78,0		- 78,0
VII - DETTES FOURNISSEURS						0,0				0,0
Autres dettes financières courantes						0,0				0,0
VIII - PASSIFS FINANCIERS COURANTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	- 62,1	- 16,0	0,0	0,0	- 3 420,2	- 3 498,3	- 2 480,4	- 1 274,3	0,0	- 3 754,7
VALEUR COMPTABLE DES CATÉGORIES	29,1	28,5	318,1	0,4	- 3 420,2	- 3 044,1	- 2 176,4	- 1 124,6	0,4	- 3 300,5

(*) Voir commentaires en note D. 11. « Autres actifs financiers non courants ».

La juste valeur est déterminée pour :

Niveau 1. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

Niveau 2. Modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne

Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

Niveau 3. Modèle interne avec paramètres non observables

Ce modèle s'applique pour les titres de participations non cotés, pour lesquels la juste valeur retenue correspond au coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.

En 2010, les modalités d'évaluation de la juste valeur par catégorie comptable n'ont pas été modifiées.

E. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession

19. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par le Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2031	Actif incorporel
Duplex A86 (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention de 120 M€ en compensation des surcoûts de construction consécutifs à l'application des nouvelles normes de sécurité dans les tunnels	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086.	Actif incorporel

20. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A. 3.4 « Contrats de concession »)

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement :

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, le Groupe s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concession et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2010, le montant d'engagement d'investissements prévus pour les cinq prochaines années, dans le cadre des contrats de concession, concerne principalement le Réseau interurbain, pour 646,6 millions d'euros, et l'A86, pour 70,5 millions d'euros.

F. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI, avec le groupe Colas et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2010 et 2009, s'établit comme suit :

Membres des organes d'administration et Comité exécutif		
(en millions d'euros)	2010	2009
Rémunérations	2,3	2,6
Charges sociales patronales	1,2	1,2
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Paiements en actions (*)	0,7	0,6

* Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note D. 13 « Paiements en actions ».

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note D. 14.1 « Provisions pour retraite ».

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA, à ce titre un montant de 0,8 M€ a été comptabilisé au cours de l'exercice.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2009 entre Cofiroute et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations en cours du domaine concédé	15,4	17,2
Immobilisations corporelles du domaine concédé	4,2	51,0
Charges de construction	- 106,8	- 137,1
Créances clients	5,0	10,1
Distribution de dividendes	153,7	151,2
Fournisseurs d'exploitation	36,3	30,7
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,5	0,5
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	2,0
Autres charges externes	- 23,4	- 19,3

21.3. Transactions avec le groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2009 entre Cofiroute et le groupe Colas s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations en service du domaine concédé	0,0	0,0
Charges de construction	- 9,9	- 9,7
Créances clients		
Distribution de dividendes	30,7	30,2
Fournisseurs d'exploitation	1,1	1,1
Chiffre d'affaires et autres produits annexes		
Fournisseurs sous-traitants - Avances		
Autres charges externes	- 5,1	- 6,9

21.4. Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note D. 10 « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

22. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par le Groupe, au titre des contrats de concession et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite, figurent respectivement :

- en note E. 20 au titre des contrats de concession ;
- en note D. 14.1 au titre des éléments non reconnus sur engagements de retraite.

23. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2010 se décompose comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Ingénieurs et cadres	286	267
Employés et ouvriers	1697	1750
TOTAL	1983	2017

24. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 0,17 million d'euros pour l'exercice 2010, à comparer au 0,20 million d'euros de l'exercice 2009.

Il se décompose en 0,08 million d'euros pour Deloitte & Associés (dont 0,08 million d'euros relatif au commissariat aux comptes) et 0,09 million d'euros pour KPMG (dont 0,08 million d'euros relatif au commissariat aux comptes).

G. Litiges et arbitrages

Depuis le mois de septembre 2010, Cofiroute fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. L'exercice 2007 a fait l'objet d'une notification de l'administration concernant en particulier le traitement fiscal des intérêts intercalaires. Les exercices 2008 et 2009 n'ont pas encore fait l'objet d'une notification, cependant le risque identifié sur 2007 subsiste.

L'entreprise conteste la position prise par l'administration, néanmoins les risques afférents ont été évalués et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

H. Événements postérieurs à la clôture

25. Affectation du résultat 2010

Le Conseil d'Administration a arrêté, le 25 février 2011, les états financiers consolidés au 31 décembre 2010. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire un dividende de 76,78 euros par action au titre de cet exercice, ce qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2010 (35 euros par action), porte le solde du dividende à distribuer à 41,78 euros par action, soit un montant de l'ordre de 169,6 millions d'euros.

26. Autres évolutions

26.1. Mise en service de la seconde partie du Duplex A86

Le 9 janvier 2011 a été mise en service la seconde partie du Duplex A86. Cette mise en service intervient avec six mois d'avance sur la date prévue par le contrat de concession. Long de 5,5 km entre Vélizy (Yvelines) et Vaucresson (Hauts-de-Seine), ce tronçon complète les 4,5 km de tunnel entre Rueil-Malmaison et Vaucresson, mis en service en juillet 2009, et permet ainsi le bouclage du super périphérique parisien.

26.2. Évolution des contrats de concession

La loi de finances pour 2011 a acté de l'augmentation de la taxe d'aménagement du territoire de 6,7 %, passant de 6,86 centimes pour 1 000 kilomètres à 7,32 centimes pour 1 000 kilomètres. Conformément aux dispositions contractuelles et légales, cette majoration donne lieu à une compensation qui se traduit, pour le réseau interurbain, par une augmentation tarifaire complémentaire de 0,30 % au 1^{er} février 2011 et 0,14 % au 1^{er} février 2012. Le 15^e avenant à la concession interurbaine, actant cette hausse, a été approuvé par décret le 28 janvier 2011 et publié au JO le 30 janvier 2011.

26.3. Contrat de plan 2011 - 2014

Le 21 décembre 2010, un accord est intervenu avec l'État sur le contrat de plan 2011 - 2014. Ce plan prévoit la réalisation d'investissements pour un montant de 213 M€ (HT - euros 2008) en contrepartie d'un complément tarifaire, sur la durée du contrat de plan, de 15 % de l'inflation majorée de 0,48 %. Cet accord se traduira par la signature d'un 3^e contrat de plan et d'un 16^e avenant à la concession interurbaine, qui sera signé dans les mois à venir.

26.4. Évolution des tarifs de péage

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 28 janvier 2011 et en application du contrat de concession du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs, au 1^{er} février 2011, de 2,07 % pour les véhicules légers (classe 1) et 3,96 % pour les poids lourds (classe 4).

26.5. Lignes de crédit bancaire à moyen terme

Cofiroute dispose depuis octobre 2004 d'une ligne de crédit de 1 020 M€ venant à échéance en octobre 2011. Cofiroute a profité de conditions de marché favorables pour renouveler par anticipation cette ligne de crédit bancaire à moyen terme.

Un contrat d'un montant de 500 M€, arrangé par cinq établissements bancaires (BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Natixis, The Royal Bank of Scotland Plc et Société Générale Corporate & Investment Banking), a été signé le 25 février 2011.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Le Groupe constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes 3.1.4 et 3.23 de l'annexe. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent, ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique, prévue par la loi, des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Philippe Bourhis, Associé

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba, Associé

Comptes annuels

Bilan actif

(en euros)	31/12/2010			31/12/2009
ACTIF	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 072	0	76 072	76 072
Terrains	995 816		995 816	1 028 619
Agencements - Installations	5 258 733	4 998 651	260 082	314 634
Autres immobilisations corporelles	28 396 321	21 842 742	6 553 579	7 010 223
IMMOBILISATIONS DU DOMAINE PROPRE	34 650 870	26 841 393	7 809 477	8 353 476
Biens non renouvelables en service	6 605 366 704	2 135 249 954	4 470 116 751	4 559 432 886
Biens renouvelables en service	688 525 868	440 840 877	247 684 991	268 430 677
Biens non renouvelables en cours	806 782 891	0	806 782 891	718 933 713
Biens renouvelables en cours	194 727 782	0	194 727 782	155 753 587
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION	8 295 403 245	2 576 090 830	5 719 312 414	5 702 550 863
Participation & créances rattachées	49 139 797	47 005 000	2 134 797	2 134 797
Dépôts et cautionnements	76 437		76 437	76 437
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	49 216 234	47 005 000	2 211 234	2 211 234
STOCKS DE MATIÈRES	1 723 368	0	1 723 368	1 360 991
Clients	73 472 023	2 166 138	71 305 885	74 582 915
Personnel	178 218		178 218	364 761
État	39 778 322		39 778 322	9 316 362
Avances et acomptes versés sur travaux	0		0	1 134 987
Autres créances	9 910 318	0	9 910 318	11 283 197
CRÉANCES	123 338 881	2 166 138	121 172 743	96 682 222
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	32 664 206		32 664 206	36 303 125
COMPTES FINANCIERS	313 089 837		313 089 837	289 837 626
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	0		0	0
TOTAL	8 850 162 712	2 652 103 361	6 198 059 351	6 137 375 609

Bilan passif

(en euros)	31/12/2010	31/12/2009
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	158 282 124	158 282 124
Réserve légale	15 828 212	15 828 212
Autres réserves	4 209 755	4 209 755
Report à nouveau	1 561 001 074	1 434 334 980
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	315 502 916	314 981 236
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	- 142 048 061	- 145 903 628
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	216 116 830	95 991 775
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	41 146 338	36 119 601
	2 170 039 188	1 913 844 055
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	237 477 536	226 330 903
DETTES FINANCIÈRES	3 385 549 563	3 548 021 395
Autres emprunts	3 381 094 241	3 542 293 123
Créances État & collectivités locales	4 455 322	5 728 272
DETTES	3 65 699 546	4 04 423 355
Fournisseurs	83 593 117	71 575 852
Clients - dépôts de garantie	7 688 421	7 304 575
Personnel	20 282 054	19 638 278
Dettes fiscales et sociales	242 893 302	295 850 931
Autres dettes	11 242 653	10 053 719
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	39 293 518	44 755 901
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	0	0
TOTAL	6 198 059 351	6 137 375 609

Compte de résultat

(en euros)	2010	2009
Produits d'exploitation		
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Recettes de péage	1 128 898 798	1 087 178 474
Recettes accessoires	13 944 122	16 095 340
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	1 142 842 920	1 103 273 814
Reprise de provisions	31 765 818	38 847 720
Produits divers	14 144 446	16 874 876
TOTAL I	1 188 753 184	1 158 996 410
Charges d'exploitation		
Achats de matières consommables	13 171 744	11 136 802
Services extérieurs liés à l'investissement	38 283 286	37 444 670
Grosses réparations	29 410 377	27 226 364
Services extérieurs liés à l'exploitation	31 592 739	31 877 492
Transfert produits sur sinistres	- 5 286 355	- 6 815 903
Impôts et taxes	130 627 121	123 482 243
Charges de personnel	99 030 315	100 570 393
Participation	5 972 659	7 851 843
Autres charges de gestion courante	258 956	382 838
Amortissements du domaine propre	1 588 633	1 460 926
Amortissements des biens renouvelables	44 385 824	38 158 786
Amortissements de caducité	177 756 055	175 213 471
Provisions pour charges d'exploitation	43 736 427	31 945 636
TOTAL II	610 527 781	579 935 561
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	578 225 403	579 060 849
Produits financiers		
Intérêts intercalaires	33 477 284	58 023 931
Autres produits financiers	23 974 017	25 844 347
TOTAL III	57 451 301	83 868 278
Charges financières		
Frais financiers	151 795 408	171 692 402
Autres charges financières	72 626	32 314
TOTAL IV	151 868 034	171 724 716
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 94 416 733	- 87 856 438
3. RÉSULTAT COURANT (1 + 2)	483 808 670	491 204 411
Produits exceptionnels V	17 179 563	6 628 078
Charges exceptionnelles VI	22 410 642	17 471 043
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 5 231 079	- 10 842 965
Impôt sur les bénéfices, impôts différés et contributions VII	163 074 672	165 380 210
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 263 384 048	1 249 492 766
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	947 881 129	934 511 530
BÉNÉFICE	315 502 916	314 981 236

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)	2010	2009
Opérations liées à l'activité		
Capacité d'autofinancement	522 937 093	475 802 724
Variation du besoin en fonds de roulement	- 77 407 732	14 974 194
A. FLUX PROVENANT DE L'ACTIVITÉ	445 529 361	490 776 918
Opérations d'investissement		
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 207 661 998	- 279 410 495
Immobilisations financières	0	- 16 673
Subventions d'investissement	120 125 055	1 753 532
Cession d'immobilisations	442 318	772 260
B. FLUX PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	- 87 094 624	- 276 901 376
Opérations de financement		
Dividendes	- 184 459 575	- 181 415 648
Nouveaux emprunts	6 550 000	153 760 000
Remboursements d'emprunts	- 156 000 000	- 303 100 000
Avance de l'État et des collectivités	- 1 272 950	- 1 272 949
C. FLUX PROVENANT DU FINANCEMENT	- 335 182 525	- 332 028 597
VARIATION DE TRÉSORERIE (A + B + C)	23 252 212	- 118 153 055
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	289 837 621	407 990 680
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	313 089 837	289 837 621

Annexe aux comptes annuels

Au 31 décembre 2010

1. Faits marquants

1.1. Évolution des contrats de concession

L'exercice 2010 a été marqué par une reprise de la dynamique contractuelle avec l'État, qui a permis la signature de l'avenant 1 au contrat de concession A86 et du 14^e avenant à la concession interurbaine.

L'avenant 1, publié le 4 septembre 2010, concrétise l'accord qui compense les surcoûts de construction du Duplex A86 (consécutifs à l'application des nouvelles normes de sécurité des tunnels) par une subvention d'exploitation de 120 M€, dont 100 M€ ont été reçus sur l'exercice, et un allongement de cinq ans de la durée de concession, portant ainsi le terme au 31 décembre 2086.

Le 14^e avenant à la concession interurbaine a été publié le 26 mars 2010. En contrepartie d'investissements visant à améliorer l'impact environnemental du réseau autoroutier, la durée de concession a été allongée d'un an, la fin de concession est désormais fixée au 31 décembre 2031.

2. Règles et méthodes d'évaluation

Les comptes de Cofiroute sont établis en euros conformément aux dispositions résultant du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999).

2.1. Immobilisations

Elles se divisent en trois catégories : immobilisations du domaine concédé, immobilisations du domaine propre et immobilisations financières.

2.1.1. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé correspondent aux biens meubles et immeubles directement nécessaires à la conception, la construction et l'exploitation du réseau autoroutier. Elles sont financées par le concessionnaire et seront remises gratuitement à l'État en fin de concession.

Elles sont inscrites à l'actif à leur coût de revient historique incluant :

- les terrains, les études, les travaux ainsi que les améliorations ultérieures ;
- les frais d'établissement et les charges sur emprunts : frais et primes d'émission, primes de remboursements et intérêts intercalaires ;
- le coût du personnel affecté au suivi de la construction de l'ouvrage.

Elles font l'objet d'un amortissement de caducité calculé sur la durée résiduelle de la concession.

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- Immobilisations non renouvelables : leur durée de vie est supérieure à la durée de la concession et donnent lieu, le cas échéant, à de grosses réparations. Elles sont notamment relatives à l'infrastructure du réseau et aux ouvrages d'art.
- Immobilisations renouvelables : leur durée de vie étant inférieure à la durée de la concession, elles doivent de ce fait être renouvelées une ou plusieurs fois en cours de concession. Elles correspondent en particulier aux matériels et équipements nécessaires à la sécurité, la viabilité et au péage.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction, qui viennent en déduction des charges financières de l'exercice ; ils sont incorporés au coût de construction des biens non renouvelables jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan.

Modalités d'amortissement

Les biens non renouvelables en service et les immobilisations d'exploitation font l'objet d'un amortissement de caducité. Les amortissements de caducité ont pour objet de ramener la valeur nette comptable de ces biens à une valeur nulle à l'expiration de la concession (et non de constater une dépréciation technique des biens).

→ L'amortissement de caducité des biens non renouvelables est calculé linéairement entre la date de leur mise en service et la fin de la concession, sur la base du coût net des subventions reçues.

→ La dotation d'amortissement de caducité appliquée aux immobilisations d'exploitation est calculée sur la base de leur valeur nette comptable rapportée au nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin des concessions.

La différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'acquisition des immobilisations renouvelables ne donne pas lieu à constitution de provision pour renouvellement, car leur valeur nette est amortie en caducité.

Les amortissements industriels sont appliqués aux biens dont la durée de vie est inférieure à celle de la concession. Ils sont calculés selon un mode linéaire ou dégressif en application de l'article 39 A du CGI. L'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal (amortissement dérogatoire) est porté au passif au poste « Provisions réglementées ».

Les durées d'amortissement sont de 10 à 30 ans pour les bâtiments et de 3 à 10 ans pour les agencements, matériels, mobiliers et véhicules. Les logiciels font l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire sur une durée d'un an.

2.1.2. Immobilisations du domaine propre

Les investissements correspondant à ces immobilisations sont la propriété de Cofiroute et se définissent par défaut. Elles comprennent toutes les immobilisations qui ne sont pas utilisées pour l'exploitation de l'autoroute concédée. Elles sont enregistrées à leur coût de revient et sont amorties linéairement sur leur durée de vie. Les durées d'amortissement sont de 3 à 10 ans pour les logiciels, agencements, matériels, mobiliers et véhicules.

2.1.3. Immobilisations financières

Les titres des filiales et participations sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée principalement sur la base de la situation nette comptable, est inférieure au prix de revient.

2.2. Stocks

Les stocks des chlorures et des carburants sont évalués selon la méthode du « FIFO ». Les écarts sur inventaire sont rapportés au résultat de l'exercice.

2.3. Créances clients et autres créances d'exploitation

Ce poste comprend notamment les rétrocessions avec les sociétés d'autoroutes dans le cadre des mandants intersociétés.

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement (sicav monétaires) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée ; dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas prise en compte.

2.5. Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts, comprenant les primes d'émission, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

2.6. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux de son endettement, la Société a recours à des instruments financiers dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt et les caps. Ces opérations étant effectuées à des fins de couverture, les profits ou pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés sur la même période que celle relative aux éléments couverts.

2.7. Subventions d'investissement

Les subventions reçues pour assurer le financement d'immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Elles sont prises en réduction des immobilisations du domaine concédé pour le calcul de l'amortissement de caducité.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables ou certains à la date de clôture. Une provision pour grosses réparations est calculée à la fin de chaque exercice, en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques et révisé chaque année, pour tenir compte de l'évolution des coûts et du programme des dépenses correspondantes.

2.9. Impôts sur les sociétés

Cofiroute comptabilise une provision pour impôts différés dans ses comptes annuels, sur la base du taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Cette provision est déterminée en tenant compte des différences temporaires afférentes aux intérêts intercalaires, provision pour cessation anticipée d'activité (CATS), participation des salariés et Organic.

L'impôt sur les sociétés est calculé dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe constitué par Cofiroute (société mère), Cofiroute Participations, SPTF et SERA (sociétés intégrées). La charge d'impôt supportée par les filiales intégrées est égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits sont conservées chez la société mère.

2.10. Consolidation

Cofiroute établit des comptes consolidés IFRS depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet d'une publication auprès de l'AMF.

Les comptes de Cofiroute sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la société VINCI SA (1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex), au capital de 1 381 551 118 euros au 31 décembre 2010.

3. Notes sur les comptes

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations brutes

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice				Au 31 décembre 2010
	Au 1 ^{er} janvier 2010	Augmentations	Diminutions	Transferts	
Immobilisations incorporelles	0,1	0,0	0,0		0,1
Immobilisations du domaine propre	33,2	1,2	0,1	0,4	34,7
Immobilisations du domaine concédé :	8 058,8	239,9	2,9	- 0,4	8 295,4
<i>dont en service</i>	7 184,1	84,9	2,7	27,6	7 293,9
<i>dont en cours</i>	874,7	187,1	0,2	- 28,0	1 001,5
Immobilisations financières	49,2	0,0	0,0		49,2
TOTAL	8 141,2	241,1	3,0	0,0	8 379,3

Les immobilisations en cours comprennent essentiellement le coût des travaux liés à l'A86 VL2, section mise en service en janvier 2011, et les intérêts intercalaires y afférant, ainsi que les travaux d'élargissement de l'A71 au niveau de la bifurcation d'Olivet.

3.1.2. Amortissements

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31 décembre 2010
	Au 1 ^{er} janvier 2010	Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	0,0			0,0
Immobilisations du domaine propre	24,8	2,0		26,8
Immobilisations du domaine concédé :				
<i>amortissement de caducité</i>	1957,5	177,8		2135,3
<i>amortissement des biens renouvelables</i>	398,7	44,4	2,3	440,8
TOTAL	2381,0	224,2	2,3	2602,9

Le décret du 26 mars 2010, approuvant le 14^e avenant à la convention de concession passée entre l'État et Cofiroute, fixe la fin de la concession des autoroutes A10, A11, A28, A71, A81, A85 et A821 au 31 décembre 2031 pour le réseau interurbain, en contrepartie de nouveaux investissements environnementaux. En conséquence, l'amortissement de caducité a été calculé par référence à cette durée.

La durée de concession pour l'A86 était initialement de 70 ans à partir de la mise en service de l'ensemble du tunnel. L'avenant 1, publié le 4 septembre 2010, a accordé un allongement de cinq ans de la durée de concession, en compensation des conséquences liées à l'application des nouvelles normes de sécurité dans les tunnels, portant ainsi le terme au 31 décembre 2086. L'amortissement de caducité du deuxième semestre 2010 a été calculé par référence à cette durée.

3.1.3. Filiales

(en millions d'euros)	Filiales* Cofiroute Participations, 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex. Numéro Siret : 352 579 353 00025
Capital	2,2
Capitaux propres autres que capital ⁽¹⁾	1,5
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	99,99 %
Valeur comptable des titres détenus :	
<i>brute</i>	1,6
<i>nette</i>	1,6
Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	-
Montant des cautions et avals donnés par la Société	-
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	0,0
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	1,1
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice ⁽²⁾	1,2
Observations	

(*) Chiffres relatifs au 31 décembre 2010.

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Encaissés par la société mère (Cofiroute Participations).

3.1.4. État d'échéance des créances

Le total des créances d'exploitation s'élève à 123,3 millions d'euros :

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients	73,4	71,2	2,2	
État	39,8	39,8		
Personnel	0,2	0,2		
Avances et acomptes sur travaux	0,0	0,0		
Autres créances	9,9	9,9		
TOTAL	123,3	121,1	2,2	0,0

3.1.5. Provisions pour dépréciation

Au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciation ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Mouvements de l'exercice			Au 31/12/2010
	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	
Biens renouvelables	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres de participation*	47,0	0,0	0,0	47,0
Clients	1,9	0,3	0,0	2,2
TOTAL	48,9	0,3	0,0	49,2

* Provision pour dépréciation des titres Toll Collect.

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 32,7 millions d'euros, dont 19,7 millions d'euros de soultes liées aux opérations financières.

3.1.7. Comptes financiers

Les comptes financiers se composent de valeurs mobilières de placement pour 303,9 millions d'euros, et des soldes de trésorerie pour 9,2 millions d'euros.

3.2. Passif

3.2.1. Capital social

Le capital social est réparti en 4 058 516 actions de 39 euros entièrement libérées.

3.2.2. Capitaux propres

Les capitaux propres n'ont varié sur l'exercice que de l'imputation en report à nouveau du résultat non distribué.

Mouvements de l'exercice				
(en millions d'euros)	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2010
Capital social	158,3	0,0	0,0	158,3
Réserve légale	15,8	0,0	0,0	15,8
Autres réserves	4,2	0,0	0,0	4,2
Report à nouveau	1434,3	314,9	188,2	1561,0
TOTAL	1612,6	314,9	188,2	1739,3

3.2.3. Provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice, les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

Mouvements de l'exercice				
(en millions d'euros)	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2010
Provisions pour grosses réparations	200,5	42,7	28,3	214,9
Provisions accord CATS	11,8	0,5	1,6	10,7
Provisions remise en état	1,5	0,0	0,4	1,1
Provisions autres risques	12,5	10,6	12,3	10,8
TOTAL	226,3	53,8	42,6	237,5

La couverture des engagements de retraite de la Société vis-à-vis de son personnel est externalisée *via* un contrat d'assurance spécifique.

La provision pour accord CATS correspond aux engagements liés à l'accord de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés signé en 2007. Elle résulte d'un calcul actuariel établi sur la base d'hypothèses et paramètres démographiques (âge de début d'activité, nombre de trimestres, âge de fin d'activité, table de mortalité...) et d'hypothèses économiques (progression du plafond de la Sécurité sociale, revalorisation des salaires, des cotisations, de charges sociales...). La provision couvre la totalité des engagements du dispositif (prime, allocation et indemnité de départ en retraite).

Provisions autres risques : depuis le mois de septembre 2010, Cofiroute fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. L'exercice 2007 a fait l'objet d'une notification interruptive de l'administration concernant le traitement fiscal des intérêts intercalaires. Les exercices 2008 et 2009 n'ont pas encore été notifiés, cependant le risque identifié sur 2007 subsiste.

L'entreprise conteste la position de l'administration, néanmoins, les risques afférents ont été évalués et font l'objet de provisions déterminées en conséquence. Une proposition de rehaussement des valeurs locatives foncières de 2007, base de la taxe professionnelle, a également été communiquée. L'entreprise a tiré les conséquences de cette proposition et constitué les provisions en conséquence.

La provision pour grosses réparations couvre les dépenses futures d'entretien des chaussées, des ouvrages d'arts et des ouvrages hydrauliques, programme établi selon la périodicité de rénovation de chacun de ces éléments.

3.2.4. État d'échéance des dettes

Le poste « Dettes d'exploitation » comprend notamment 202,4 millions d'euros de provision pour impôts différés.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes financières	3 385,5	59,0	169,4	3 157,1
Dettes d'exploitation	365,7	358,0	7,7	
Produits constatés d'avance	39,3	6,4	24,2	8,7
TOTAL	3 790,5	423,4	201,3	3 165,8

3.2.5. Emprunts

Au 31 décembre 2010, le montant des emprunts au bilan s'élève à 3 327,1 millions d'euros, qui se répartit entre des emprunts obligataires (pour un encours de 2 227,1 millions d'euros) émis à taux fixe et des emprunts bancaires auprès de la BEI (pour un montant de 1 100 millions d'euros), respectivement indexés à taux variable pour 575 millions d'euros et à taux fixe pour 525 millions d'euros.

En avril et juillet 2010, Cofiroute a contracté deux opérations de variabilisation de l'emprunt obligataire à échéance 2021, pour un montant nominal de 500 millions d'euros.

Cofiroute n'a, par ailleurs, procédé à aucune émission et à aucun remboursement d'emprunt obligataire significatif sur l'exercice. Cependant, le crédit court terme mis en place fin 2009 pour 150 millions d'euros a été remboursé en janvier 2010.

Après prise en compte des opérations de variabilisation, la dette nette après couverture est, à taux fixe, à hauteur de 75 % et, à taux variable, à hauteur de 25 %.

Les documentations des emprunts et crédits syndiqués ne comportent pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers ou de clause de notation. Seuls les emprunts BEI sont assortis d'une clause de concertation dans l'hypothèse où la notation de l'entreprise par les agences de rating serait revue à la baisse.

(en millions d'euros)	Montant brut	À moins d'un an	De plus d'un an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	2 227,1	4,0	15,1	2 208,0
Autres emprunts (BEI)	1 100,0	0,0	151,1	948,9
Intérêts courus	54,0	54,0		
TOTAL	3 381,1	58,0	166,2	3 156,9

Mouvements de l'exercice

(en millions d'euros)	Au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2010
Emprunts obligataires	2 226,6	6,5	6,0	2 227,1
Autres emprunts (BEI)	1 250,0	0,0	150,0	1 100,0
Intérêts courus	65,7	0,0	11,7	54,0
TOTAL	3 542,3	6,5	167,7	3 381,1

3.2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement :

Des droits d'usage de 6,8 millions d'euros versés par des opérateurs de télécommunications au titre de conventions sur plusieurs années, et qui sont rapportés aux résultats linéairement sur la période de la convention accordant ces droits.

Des produits financiers liés aux soultes reçues par la Société et étalés sur la durée des emprunts :

→ 3,4 millions d'euros correspond au solde de soultes reçues lors du dénouement d'opérations de préouverture lors des émissions obligataires d'avril 2003, mai 2006 et juillet 2007.

→ 9,6 millions d'euros correspond au solde de soultes d'annulation de swaps de variabilisation : 11,8 millions d'euros encaissés en 2004, auxquels s'ajoutent 12,6 millions d'euros de soultes encaissées en juillet 2007, et 0,5 million d'euros de soultes encaissées en juillet 2007 à l'occasion de l'annulation de swap de variabilisation de 100 M€ sur l'abondement de la souche de mai 2006.

→ 19,5 millions d'euros correspond au solde de la prime d'émission de 37,6 millions d'euros perçue en août 2005 lors de l'abondement de l'emprunt obligataire d'octobre 2001.

3.2.7. Charges à payer

Le détail des charges à payer est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2010	2009
Fournisseurs	26,0	21,3
Personnel	20,8	21,2
Impôts et taxes	15,6	17,1
Créditeurs divers	8,3	4,3
Intérêts courus non échus	54,0	65,7
Charges à payer	124,7	129,6

3.2.8. Produits à recevoir

Les produits à recevoir incluent la subvention à recevoir dans le cadre de l'avenant 1 au contrat de concession A86, ils se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2010	2009
Clients factures à établir	4,7	9,2
Créditeurs divers, produits à recevoir	0,8	0,4
État, produits à recevoir	20,0	0,0
Produits à recevoir	25,5	9,6

3.3. Compte de résultat

3.3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 142,8	1 103,3
Recettes de péage	1 128,9	1 087,2
Recettes accessoires	13,9	16,1

L'évolution des recettes de péage entre l'année 2009 et l'année 2010 s'explique comme suit :

	Évolution 2010/2009
Recettes de péage	3,8 %
Croissance du trafic à réseau stable	+1,9 %
Trafic des nouvelles sections	-
Duplex A86	+ 0,5 %
Effet tarif + différentiel VL/PL	+1,4 %

3.3.2. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2009
Achats et charges externes	112,4	107,7
Achats de matières consommables	13,2	11,1
Services extérieurs liés à l'investissement	38,3	37,4
Services extérieurs liés à l'exploitation	31,6	31,9
Grosses réparations	29,4	27,2

3.3.3. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation est la différence entre les produits et les charges d'exploitation, hors dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(en millions d'euros)	2010	2009
Produits d'exploitation hors reprises de provisions	1 156,9	1 120,2
Chiffre d'affaires	1 142,8	1 103,3
Produits divers d'exploitation	14,1	16,9
Charges d'exploitation hors provisions et amortissements	343,0	333,2
Achats et charges externes	112,4	107,7
Remboursements sur sinistres	- 5,2	- 6,8
Coûts de personnel y/c participation des salariés	105,0	108,4
Impôts et taxes	130,6	123,5
Autres charges de gestion courante	0,2	0,4
ÉXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	813,9	787,0

En 2010, ce ratio reste stable avec un niveau de 71,2 % du chiffre d'affaires, contre 71,3 % en 2009.

3.3.4. Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2010	2009
Excédent brut d'exploitation	813,9	787,0
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	- 11,9	6,9
Dotations aux amortissements	- 223,8	- 214,8
RESULTAT D'EXPLOITATION	578,2	579,1

3.3.5. Résultat financier

Le résultat financier se situe à - 94,4 millions d'euros. L'augmentation est principalement due à la baisse des intérêts intercalaires, en liaison avec la mise en service du Duplex A86 VL1 courant 2009.

(en millions d'euros)	2010	2009
Produits financiers	57,4	83,8
Intérêts intercalaires	33,5	58,0
Autres produits financiers	24,0	25,8
Charges financières	- 151,9	- 171,7
Frais financiers	- 151,8	- 171,7
Autres charges financières	- 0,1	0,0
RÉSULTAT FINANCIER	- 94,4	- 87,9

3.3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2010	2009
Produits exceptionnels	17,2	6,6
Sur opérations de gestion	0,2	0,8
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Reprises sur provisions	16,9	5,8
Charges exceptionnelles	22,4	17,5
Sur opérations de gestion	0,5	0,8
Sur opérations en capital	0,0	0,0
Dotations aux amortissements et provisions	21,9	16,7
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 5,2	- 10,8

3.3.7. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt, d'un montant de 163,1 millions d'euros, est composée :

- de l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat courant à hauteur de 152,1 millions d'euros ;
- de l'impôt sur les sociétés engendré par le résultat exceptionnel à hauteur de -1,0 million d'euros ;
- des impôts différés pour 7,1 millions d'euros ;
- de la contribution sociale de 3,3 % d'un montant de 4,9 millions d'euros.

3.3.8. Situation fiscale latente

La Société a constitué au titre des amortissements dérogatoires une provision qui s'élève, au 31 décembre 2010, à 41,1 millions d'euros, d'où il résulte une situation fiscale passive latente, au taux de 33,33 %, de 13,7 millions d'euros.

3.4. Informations complémentaires

3.4.1. Engagements hors bilan

- Engagements donnés soit sous forme de cautions émises par les banques au nom de Cofiroute, soit directement au profit de tiers : 15,6 millions d'euros, dont 10 millions d'euros au titre de l'épargne salariale.
- Engagements reçus sous forme de cautions émises par les banques au nom de clients abonnés, au profit de Cofiroute : 0,6 million d'euros.
- Engagements financiers reçus : signature en 2004 d'un crédit syndiqué pour un montant de 1,02 milliard d'euros à échéance octobre 2011.
- Engagements d'investissements : dans le cadre de ses contrats de concession, la Société s'est engagée à réaliser des investissements pour un montant de 717 millions d'euros au cours des cinq prochaines années.

3.4.2. Effectif moyen et droit à la formation

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	261
Agents de maîtrise	350
Employés / Ouvriers	1302
TOTAL	1913

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés des entreprises françaises, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés s'élève à 151 312 heures au 31 décembre 2010.

4. Autres informations

4.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur l'exercice 2010 et 2009, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Membres des organes	
	2010	2009
Rémunérations	2,3	2,6
Charges sociales patronales	1,2	1,2
Indemnités de fin de contrat		
Paiements en actions (*)	0,7	0,6

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note D. 13 « Paiements en actions ».

4.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2009 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations en cours du domaine concédé	15,4	17,2
Immobilisations corporelles du domaine concédé	4,2	51,0
Immobilisations du domaine concédé	- 106,8	137,1
Créances clients	5,0	10,1
Distribution de dividendes	153,7	151,2
Fournisseurs d'exploitation	36,3	30,7
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,5	0,5
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	2,0
Autres charges externes	- 23,4	- 19,3

4.3. Transactions avec le groupe Colas

Les transactions intervenues au cours des années 2010 et 2009 entre Cofiroute et Colas s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations en service du domaine concédé	0,0	
Immobilisations du domaine concédé	- 9,9	9,7
Créances clients		
Distribution de dividendes	30,7	30,2
Fournisseurs d'exploitation	1,1	1,1
Chiffre d'affaires et autres produits annexes		
Fournisseurs sous-traitants-Avances		
Autres charges externes	- 5,1	- 6,9

5. Événements postérieurs à la clôture

5.1. Mise en service de la seconde partie du Duplex A86

Le 9 janvier 2011 a été mise en service la seconde partie du Duplex A86. Cette mise en service intervient avec six mois d'avance sur la date prévue par le contrat de concession. Long de 5,5 km entre Vélizy (Yvelines) et Vaucresson (Hauts-de-Seine), ce tronçon complète les 4,5 km de tunnel entre Rueil-Malmaison et Vaucresson, mis en service en juillet 2009, et permet ainsi le bouclage du super périphérique parisien.

5.2. Évolution des contrats de concession

La loi de finances pour 2011 a acté de l'augmentation de la taxe aménagement du territoire de 6,7 %, passant de 6,86 centimes pour 1 000 kilomètres à 7,32 centimes pour 1 000 kilomètres. Conformément aux dispositions contractuelles et légales, cette majoration donne lieu à une compensation qui se traduit, pour le réseau interurbain, par une augmentation tarifaire complémentaire de 0,30 % au 1^{er} février 2011 et 0,14 % au 1^{er} février 2012. Le 15^e avenant à la concession interurbaine, actant cette hausse, a été approuvé par décret le 28 janvier 2011 et publié au JO le 30 janvier 2011.

5.3. Contrat de plan 2011 - 2014

Le 21 décembre 2010, un accord est intervenu avec l'État sur le contrat de plan 2011 - 2014. Ce plan prévoit la réalisation d'investissements pour un montant de 213 M€ (HT - euros 2008) en contrepartie d'un complément tarifaire, sur la durée du contrat de plan, de 15 % de l'inflation majorée de 0,48 %. Cet accord se traduira par la signature d'un 3^e contrat de plan et d'un 16^e avenant à la concession interurbaine, qui sera signé dans les mois à venir.

5.4. Évolution des tarifs de péage

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 28 janvier 2011 et en application du contrat de concession du réseau interurbain, Cofiroute a augmenté ses tarifs, au 1^{er} février 2011, de 2,07 % pour les véhicules légers (classe 1) et 3,96 % pour les poids lourds (classe 4).

5.5. Lignes de crédit bancaire à moyen terme

Cofiroute dispose depuis octobre 2004 d'une ligne de crédit de 1 020 M€ venant à échéance en octobre 2011. Cofiroute a profité de conditions de marché favorables pour renouveler par anticipation cette ligne de crédit bancaire à moyen terme. Un contrat d'un montant de 500 M€ a été signé le 25 février 2011.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Cofiroute - Société anonyme
Siège social : 6 à 10, rue Troyon, 92316 Sèvres cedex - Capital social : 158 282 124 €

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cofiroute, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

→ Comme indiqué dans les notes 2.8 et 3.2.3 de l'annexe aux comptes, votre société comptabilise des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état de l'ouvrage concédé. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent, ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2011
Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel, Membre de KPMG International

Deloitte & Associés

Philippe Bourhis, Associé

Mansour Belhiba, Associé

Responsables du document

1. Attestation des responsables du document

Je soussigné Arnaud Grison, Directeur général de Cofiroute, atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

À ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Cofiroute et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Arnaud GRISON
Directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut conseil du commissariat aux comptes.

Commissaires titulaires

→ **Salustro Reydel**
membre de KPMG International
1, cours Valmy,
92923 Paris La Défense Cedex,
France
Début du mandat en cours :
AG 20 avril 2006.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011.

→ **Deloitte & Associés**
185, avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex,
France
Début du premier mandat :
AG 8 janvier 2008 (exercice 2007).
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012.

Commissaires suppléants

→ **Jean-Claude Reydel**
1, cours Valmy,
92923 Paris La Défense Cedex,
France
Début du mandat en cours :
AG 20 avril 2006.
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2011.

→ **Cabinet Beas**
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine,
France
Début du premier mandat :
AG 8 janvier 2008 (exercice 2007).
Expiration du mandat actuel :
à l'issue de l'AG d'approbation
des comptes 2012.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est de 0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2010, dont 0,16 million d'euros au titre du commissariat aux comptes et 0,04 million d'euros au titre d'autres prestations, à comparer à 0,2 million d'euros en 2009, dont 0,16 million d'euros au titre du commissariat aux comptes.

4. Responsable de l'information financière

Patrick Paris, directeur financier et membre du Comité exécutif (+ 33 1 41 14 70 00).

5. Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.cofiroute.fr) les documents suivants :

- le rapport financier 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le rapport financier semestriel 2010 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financiers, annuel et semestriel, 2009 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports financiers, annuel et semestriel, 2008 déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- le rapport financier 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- les rapports d'activité.

Les statuts de Cofiroute peuvent être consultés au siège social de Cofiroute, 6 à 10 rue Troyon, 92316 Sèvres Cedex (+ 33 1 41 14 70 00).

Cofiroute

Société anonyme au capital de 158 282 124 €
Siège social : 6 à 10, rue Troyon - 92316 Sèvres Cedex - France
RCS Nanterre 552 115 891

Conception et réalisation : Idé Édition. Photos de couverture : Alexis Toureau, Francis Vigouroux. Ce document est imprimé sur papier Keramik et certifié FSC et PEFC.
Papier issu de forêts gérées durablement.



Direction Financière

Société anonyme au capital de 158 282 124 €
Siège social: 6 à 10, rue Troyon · 92316 Sèvres Cedex · France
RCS Nanterre 552 115 891